

## REQUALIFICATION DE LA ROCADE DU JARRET A MARSEILLE (4<sup>E</sup>, 5<sup>E</sup>, 10<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS)



### BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Septembre 2018

## SOMMAIRE

### 1) Les principes de la concertation

- 1.1 Introduction
- 1.2 Rappel du cadre réglementaire
- 1.3 Contenu du bilan

### 2) La mise en œuvre de la concertation

- 2.1 Les modalités générales
- 2.2 Réunion publique de lancement de la concertation préalable
- 2.3 Exposition publique
- 2.4 Documents mis à la disposition du public

### 3) Le bilan de la concertation

- 3.1 Bilan quantitatif
- 3.2 Bilan qualitatif et réponses du maître d'ouvrage aux remarques recueillies
  - 3.2.1 – Coût
  - 3.2.2 – Circulation
  - 3.2.3 – Aménagement de l'espace public
  - 3.2.4 – Nuisances sonores

### 4) Les suites données à la concertation

#### Pièces annexées :

- \* **Annexe 1** : Délibération n°VOI 001-2408-17-CM du 13 juillet 2017
- \* **Annexe 2** : Revue de presse
- \* **Annexe 3** : Documents (plaquette et panneaux) mis à la disposition du public
- \* **Annexe 4** : Copies des registres de concertation préalable
- \* **Annexe 5** : Compte rendu de la réunion publique de lancement de la concertation préalable du vendredi 29 juin 2018

## **1) Les principes de la concertation**

### **1.1 Introduction**

La rocade du Jarret, raccordant les deux autoroutes A7 et A50, supporte un trafic automobile de transit pénalisant pour la desserte de la ville de Marseille.

La réalisation de la rocade L2, dont la mise en service est prévue prochainement, ouvre la possibilité d'une requalification du Jarret en un Boulevard Urbain Multimodal, grâce à un report de trafic estimé entre 20% et 30%.

Le projet de requalification de la rocade du Jarret va ainsi permettre de redonner de l'espace aux mobilités douces (piétons et cyclistes) par la création de pistes cyclables et de cheminements piétons larges et sécurisés, de créer des alignements d'arbres sur les deux rives et de réduire l'assiette de voirie tout en assurant une circulation satisfaisante pour les bus. Il est enfin l'occasion de mettre en valeur et d'améliorer les conditions de desserte de plusieurs équipements à vocation départementale voire régionale comme l'Hôtel du Département, l'hôpital de la Timone et la Faculté de Médecine de la Timone.

Le projet soumis à la concertation concerne une longueur de voies d'environ 3.6 km, comprise entre Saint Just et la Place de Pologne, englobant la rue St Pierre et le parvis de l'hôpital de la Timone.

### **1.2 Rappel du cadre réglementaire**

Conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, la Métropole Aix-Marseille-Provence a délibéré le 13 juillet 2017 pour lancer la concertation préalable à la requalification de la rocade du Jarret à Marseille.

La concertation préalable s'est déroulée du vendredi 29 juin 2018 au vendredi 27 juillet 2018. Un dispositif d'information et de concertation a été mis en œuvre en mairie des 4<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> arrondissements, en mairie des 9<sup>e</sup>/10<sup>e</sup> arrondissements et au siège institutionnel du Conseil de Territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence (Palais du Pharo), pour permettre aux habitants de s'exprimer sur le projet d'aménagement. Elle avait pour objet de présenter les grandes caractéristiques du projet, de recueillir les avis des acteurs locaux, des usagers, des riverains et de toute personne concernée.

### **1.3 Contenu du bilan**

Le bilan de la concertation préalable du projet de requalification de la rocade du Jarret à Marseille fait la synthèse de toutes les contributions du public, permettant l'information sur son déroulement, ainsi que les orientations données au projet.

## **2) La mise en œuvre de la concertation**

### **2.1 Les modalités générales**

Les modalités générales de la concertation préalable figuraient dans la délibération n°VOI 001-2408-17CM du Conseil de la Métropole en date du 13 juillet 2017 (cf. annexe 1) :

- \* La tenue d'une réunion publique de lancement de la concertation ;
- \* Une exposition publique d'une durée de 4 semaines dans les locaux de la mairie des 4e/5e arrondissements, de la mairie des 9e/10e arrondissements et du Palais du Pharo, annoncée par voie de presse et utilisant comme support des panneaux de présentation ;
- \* Un registre laissé sur les trois lieux d'exposition afin de recueillir l'avis du public.

Les modalités de la concertation préalable ont fait l'objet d'un avis de presse en date du 12 juin 2018 dans les publications suivantes :

- \* La Provence, édition Bouches du Rhône ;
- \* La Marseillaise, édition Provence.

### **2.2 Réunion publique de lancement de la concertation préalable**

Une réunion publique de lancement de la concertation préalable a été organisée le vendredi 29 juin 2018 à 17h00, au siège institutionnel du Conseil de Territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence (Palais du Pharo), afin de présenter le projet à la population.

Après une introduction générale du projet par Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, Madame la Maire du 3<sup>ème</sup> secteur de Marseille, Monsieur le Maire du 5<sup>ème</sup> secteur de Marseille, Monsieur le député de la 6<sup>ème</sup> circonscription des Bouches du Rhône et Monsieur VANNI (Directeur Général Adjoint Délégué aux Grandes Infrastructures) ont successivement pris la parole. La présentation technique du projet est ensuite assurée par Monsieur FACCIOLI, Madame DE BUZON et Monsieur GAUTIER, représentants du groupement de maîtrise d'œuvre en charge de l'opération (groupement DEVILLERS et ASSOCIES / TANGRAM Paysagistes Architectes / INGEROP Conseil et Ingénierie).

Cette présentation a été suivie d'une séance d'échanges avec la salle, visant à répondre aux interrogations du public. Le compte rendu de la réunion publique figure en annexe 5 du présent bilan de concertation préalable.

### **2.3 Exposition publique**

L'exposition permanente constituée de cinq panneaux de présentation de l'opération a été organisée sur les lieux suivants :

- \* Au siège institutionnel du Conseil de Territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence (Palais du Pharo - 58, boulevard Charles Livon - 13007 Marseille), du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ;

- \* En Mairie des 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> arrondissements (13, square Sidi-Brahim – 13005 Marseille), du lundi au vendredi de 08h30 à 16h45 ;
- \* En Mairie des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements (Maison Blanche -150, boulevard Paul Claudel – 13009 Marseille), du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Sur chacun des lieux d'exposition, un registre était mis à la disposition du public, dans lequel chacun pouvait formuler ses observations.

Cinq panneaux étaient exposés et présentaient l'opération (cf. annexe 3) :

- \* Panneau 1 – Etat des lieux fonctionnel et circulatorie – Objectifs du programme
- \* Panneau 2 – De Saint Just à Brossolette
- \* Panneau 3 – Autour de Vallier
- \* Panneau 4 – De la Timone à la place de Pologne
- \* Panneau 5 – Les principes d'aménagement

## **2.4 Documents mis à la disposition du public**

Outre les cinq panneaux exposés, une plaquette éditée en 3 000 exemplaires présentant l'opération, était disponible sur les lieux d'exposition (cf. annexe 3).

## **3) Le bilan de la concertation**

### **3.1 Bilan quantitatif**

Deux remarques ont été portées sur les registres mis à disposition du public (cf. annexe 4).

### **3.2 Bilan qualitatif et réponses du maître d'ouvrage aux remarques recueillies**

Les deux remarques formulées sur les registres portent sur quatre thématiques particulières : le coût, les conditions de circulation, l'aménagement de l'espace public et les nuisances sonores.

#### **3.2.1 - Observation concernant le coût**

**Un habitant souligne la forte valeur financière du projet.**

La réponse du maître d'ouvrage :

L'opération du Jarret intègre la requalification de 3,6 km de voies depuis Saint Just (carrefour Alexandre Fleming / Bd du Maréchal Juin) au Nord, jusqu'à la place de Pologne au Sud.

Elle va également permettre de redonner de l'espace aux mobilités douces (piétons et cyclistes) par la création de pistes cyclables et de cheminements piétons larges et

sécurisés, de créer des alignements d'arbres sur les deux rives et de réduire l'assiette de voirie tout en assurant une circulation satisfaisante pour les bus. Elle est enfin l'occasion de mettre en valeur et d'améliorer les conditions de desserte de plusieurs équipements à vocation départementale voire régionale (ex : Hôtel du Département, hôpital de la Timone, Faculté de Médecine de la Timone).

Ainsi, pas moins de 16 hectares vont être réaménagés, soit une surface équivalente à 23 terrains de football environ, ce qui explique le montant de l'opération estimé à 72 millions d'euros.

Plusieurs opérations de requalification de voirie ont été ou sont actuellement réalisées sur Marseille et permettent d'avoir une appréciation correcte des coûts de travaux. Ceux en vigueur pour la présente opération sont cohérents et adaptés au linéaire important de l'axe à requalifier.

### **3.2.2 - Observation concernant les conditions de circulation**

**Un habitant exprime son insatisfaction sur le passage de 2\*3 voies à 2\*2 voies car il ne croit pas à la diminution de trafic notamment aux heures de pointe.**

La réponse du maître d'ouvrage :

Par sa connexion à l'autoroute A7 au Nord via l'axe Fleming / Plombières et à l'autoroute A50 au Sud via la place de Pologne, la rocade du Jarret constitue actuellement l'unique itinéraire de contournement de la ville.

Aujourd'hui, cet axe supporte des trafics (avec des pointes à 80 000 véhicules/jour) pour lesquels il n'a pas été conçu à l'origine, engendrant ainsi de multiples nuisances (sonores, pollution de l'air) dans l'environnement urbain traversé.

La réalisation prochaine de la totalité de la rocade L2, dont une première section a été mise en service le 29 novembre 2016, permettra d'assurer des reports de trafic satisfaisants, afin de soulager les grands axes routiers actuels de la ville. L'allègement de trafic attendu sur la rocade du Jarret est estimé entre -20 % et -30 % (selon les sections), à la mise en service complète de la rocade L2.

Une réduction de capacité du Jarret est donc envisageable à cette échéance et offre ainsi l'opportunité d'une requalification complète de cet axe sous la forme d'un boulevard urbain multimodal, en supprimant une voie de circulation par sens.

### **3.2.3 - Observation concernant l'aménagement de l'espace public**

**Un habitant apprécie l'élargissement des trottoirs, mais il estime que c'est inutile dans un secteur ayant peu de commerces.**

La réponse du maître d'ouvrage :

Les commerces sont effectivement peu implantés le long de la rocade du Jarret, mais il en existe tout de même notamment dans le secteur des Chartreux et à proximité de l'avenue du Maréchal Foch.

On y trouve aussi beaucoup d'habitations et des équipements (piscine Vallier, écoles, parcs, ...), en particulier dans le secteur de la Timone (ex : Hôpital, Faculté de Médecine, station de métro), qui attirent un nombre très élevé de piétons.

La création d'espaces larges et agrémentés d'arbres d'alignement contribuera fortement à la déambulation piétonne. Enfin, l'élargissement des espaces dévolus aux modes doux bénéficiera également grandement aux cyclistes.

### **3.2.4 - Observation concernant les nuisances sonores**

**Un habitant propose d'utiliser un revêtement de chaussée anti-bruit.**

La réponse du maître d'ouvrage :

Les revêtements de chaussée anti-bruit sont généralement conseillés pour des voiries en zone interurbaine sur lesquelles le bruit du roulement sur la chaussée est prépondérant par rapport au bruit du moteur des véhicules. Le gain apporté est alors significatif (c'est à dire perceptible à l'oreille).

En zone urbaine, les faibles vitesses pratiquées (50 km/h, voire moins) ne permettent pas d'avoir des gains acoustiques comparables à ceux obtenus sur voies rapides ou autoroutes ; le bruit du moteur étant prépondérant.

En conséquence, le maître d'ouvrage va poursuivre sur ces bases l'opération de requalification de la rocade du Jarret.

### **4) Les suites données à la concertation**

Les remarques exprimées au cours de cette consultation du public ont été étudiées et analysées et elles ne remettent pas en cause les objectifs généraux du projet, ni ses caractéristiques.

Le maître d'ouvrage va donc poursuivre, sur ces bases, l'opération de requalification de la rocade du Jarret.

## Bilan de la concertation préalable

# REQUALIFICATION DE LA ROCADE DU JARRET A MARSEILLE (4<sup>E</sup>, 5<sup>E</sup>, 10<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS)

## ANNEXE 1 :

Délibération VOI 001-2408/17/CM  
du 13 juillet 2017

 <p>MÉTROPOLE Aix MARSEILLE PROVENCE</p> <p>TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE</p>	<p>Métropole Aix Marseille Provence Pôle Infrastructures Direction des Etudes Opérationnelles</p>
--	---

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 juillet 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 180 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Christophe MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Roger PIZOT - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT représentée par Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Mireille BALLETTI représentée par Valérie BOYER - Jacques BOUDON représenté par Philippe DE SAINTDO - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maurice CHAZEAU représenté par Alexandre GALLESE - Robert DAGORNE représenté par Arnaud MERCIER - Sophie DEGIOANNI représentée par Jean-Louis CANAL - Bernard DESTROST représenté par Gérard GAZAY - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Olivier FREGÉAC représenté par Joël MANCEL - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Albert LAPEYRE représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Eric LE DISSÈS représenté par Georges ROSSO - Michel LEGIER représenté par Régis MARTIN - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Gaëlle LENFANT - Marie-Louise LOTA représentée par Maxime TOMMASINI - Laurence LUCCIONI représentée par Frédéric COLLART - Bernard MARTY représenté par Garo HOVSEPIAN - Florence MASSE représentée par Christophe MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Yves MESNARD représenté par Pierre MINGAUD - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric DOURNAYAN - Pascale MORBELLI représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Lisette NARDUCCI représentée par Gérard CHENOZ - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Gérard POLIZZI représenté par Stéphane MARI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Pierre DJIANE - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Roger RUZE représenté par Nadia BOULAINSEUR - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORÉ - Josette VENTRE représentée par Bruno GILLES.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Michel CATANEO - Claude FILIPPI - Michel LAN - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jules SUSINI - Didier ZANINI - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 13 Juillet 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 2 Août 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**VOI 001-2408/17/CM**

**■ Lancement de la concertation préalable relative à la requalification de la rocade du Jarret à Marseille (4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements)**

**MET 17/3737/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La réalisation de la rocade L2, dont une première section a été mise en service le 29 novembre 2016, permettra d'assurer les reports de trafic satisfaisants, afin de soulager les grands axes routiers actuels de la ville.

L'allègement de trafic attendu, notamment sur la rocade du Jarret, offre ainsi l'opportunité d'une requalification complète de cet axe suivant un parti d'aménagement plus urbain, sous la forme d'un boulevard urbain multimodal.

Par délibération VOI-001-1035/15/CC du 22 mai 2015, le Conseil de Communauté a approuvé le programme de requalification de la rocade du Jarret ainsi que le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre restreint pour cette opération.

Suite à l'avis d'appel public envoyé à la publication le 26 novembre 2015, le jury de concours, réuni le 7 juillet 2016, a tout d'abord sélectionné quatre équipes, auxquelles un dossier de consultation a été adressé.

Le jury de concours s'est une nouvelle fois réuni le 23 mars 2017. Après examen détaillé des prestations remises par les quatre équipes sélectionnées dans le respect de l'anonymat du concours, il a émis un avis motivé et a proposé un classement des équipes selon les critères de jugement pondérés des offres qui figuraient dans le dossier de consultation.

Suivant la proposition du jury, par décision n°17/099/D du 13 avril 2017, le Président représentant du pouvoir adjudicateur a décidé de retenir le projet du groupement «DEVILLERS et Associés/TANGRAM Architectes/Réussir l'Espace public/ 8'18''/INGEROP Conseil et Ingénierie».

L'équipe de maîtrise d'œuvre sélectionnée va ainsi approfondir les études de l'opération. A partir des propositions d'aménagement qui en découleront. Il conviendra ensuite d'arrêter les choix techniques.

Conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, il convient de lancer la concertation préalable associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, pour recueillir leurs remarques et suggestions avant l'achèvement des études.

L'objet du présent rapport est l'approbation du lancement de la concertation préalable relative à la requalification de la rocade du Jarret à Marseille (4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements), selon les modalités suivantes :

- La tenue d'une réunion publique de lancement de concertation ;
- une exposition publique d'une durée de 4 semaines, notamment dans les locaux de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de la mairie des 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> arrondissements et de la mairie des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille. Elle sera annoncée par voie de presse et utilisera comme support des panneaux de présentation ;
- un registre sera laissé sur les lieux d'exposition afin de recueillir les avis du public.

Signé le 13 Juillet 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Août 2017

A l'issue de cette concertation préalable, Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence présentera le bilan de celle-ci devant le Conseil de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.300-2 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération VOI-001-1035/15/CC du 22 mai 2015, de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La décision du Président de la Métropole n°17/099/D approuvant la désignation du groupement DEVILLERS et Associés/TANGRAM Architectes/Réussir l'Espace public/ 8'18"/INGEROP Conseil et Ingénierie, lauréat du concours de maîtrise d'œuvre en vue de la requalification de la rocade du Jarret à Marseille ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille Provence du 6 juillet 2017.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'une concertation préalable est nécessaire pour la réalisation du projet de requalification de la rocade du Jarret, à Marseille (4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements).

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé le lancement de la concertation préalable portant sur la requalification de la rocade du Jarret, à Marseille (4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements).

**Article 2 :**

Sont approuvées les modalités suivantes de la concertation préalable :

- La tenue d'une réunion publique de lancement de concertation ;
- une exposition publique d'une durée de 4 semaines, notamment dans les locaux de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de la mairie des 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> arrondissements et de la mairie des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille. Elle sera annoncée par voie de presse et utilisera comme support des panneaux de présentation ;
- un registre sera laissé sur les lieux d'exposition afin de recueillir les avis du public.

Signé le 13 Juillet 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Août 2017

A l'issue de cette concertation préalable, Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence présentera le bilan de celle-ci devant le Conseil de la Métropole.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer tous les actes nécessaires à l'engagement des procédures et à la constitution des dossiers de l'opération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC

Signé le 13 Juillet 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Août 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 20 novembre 2018

## Bilan de la concertation préalable

# REQUALIFICATION DE LA ROCADE DU JARRET A MARSEILLE (4<sup>E</sup>, 5<sup>E</sup>, 10<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS)

## ANNEXE 2 :

### Revue de presse

 <p>MÉTROPOLE Aix MARSEILLE PROVENCE</p> <p>TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE</p>	<p>Métropole Aix Marseille Provence Pôle Infrastructures Direction des Etudes Opérationnelles</p>
--	---

# Le Jarret sur de nouvelles voies

La requalification de la rocade, qui donne une place de choix aux piétons et aux vélos, entre dans sa phase de concertation

**Q**uand on voit les esquisses du projet de requalification de la rocade de la hauteur conçue par les architectes, on se prend un peu à rêver. Après deux années de bruit et de circulation intense avec son cortège d'effets polluants, la rocade du Jarret apparaît à reprendre le cours d'un long fleuve tranquille dans les années qui viennent. Le Territoire Marseille-Provence a lancé cette année la concertation publique sur le projet de requalification de la rocade.

"Nous allons réaliser cette œuvre sous Marseille et aux alentours", a assuré Marc Puget, maire (LFI) de secteur (8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements) lors d'une réunion organisée vendredi au Pharo, siège du Conseil de Territoire, en présence de Jean-Marc Dupuis, vice-président de la Métropole, président du Conseil de Territoire, de Guy Testas, député (LFI) et de Yves-Hippolyte Perrin, maire (LFI) de secteur (9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> arrondissements). Ce dernier a été suivi de sa collègue, ainsi que de l'ensemble des élus des deux de Territoire sous dans la salle aménagée de Marseille.

Entre Saint-Just et la place de Polignac, sur 3,5 km de distance, un élan pour circuler plus tranquillement à l'avenue. Avec une place plus résiliente adaptée à la vitesse, des trottoirs élargis et une perméabilité renforcée au ve-

**Aux 450 arbres déjà en place vont s'en ajouter d'autres aussi nombreux.**

lo. Les 50 000 habitants du secteur pourront bénéficier de trottoirs plus larges et d'une plantation de végétaux conséquente aux 450 arbres déjà en place avant à des arbres d'ornement, notamment. Les plantations et les micro-qualités seront renforcées par les tilleuls et les sapins. Pres

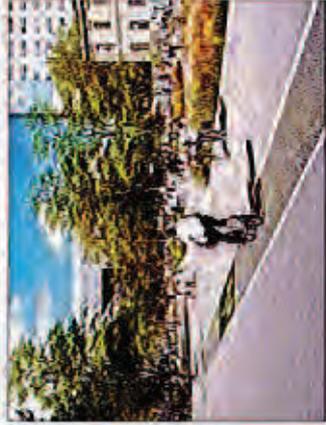


La place de la voiture va diminuer pour rendre l'espace aux piétons. Suppression du terre-plein central, des trottoirs élargis et du stationnement sur les trottoirs... / Jean-Marc Puget et Yves-Hippolyte Perrin

sur boulevard, qui a été agrandi dans une zone d'habitat collectif "dit Jarret". Ainsi qu'un autre projet en relation le projet dans son ensemble. Les plans de concertation qui seront présentés en profondeur la prochaine fois du Jarret sont valables jusqu'au 25 juillet dans les mairies

Philippe Faucher

**Une plus grande place pour les vélos**



Sur le Jarret requalifié, ce sont deux pistes cyclables unidirectionnelles qui sont prévues de chaque côté. Les vélos auront à leur disposition des voies dédiées, comme on peut en voir en ce moment sur les aménagements déjà en place sur l'axe du boulevard Chateaubriant. Vice-président de l'association Vélos en ville, Philippe Baurillard s'inspire de certains aspects de la mise en place de cette innovation : "Je ne faut pas régler l'erreur qui a été commise sur le boulevard Longchamp et Châteaubriant, venant de là, avec des pistes en bordure des voies de stationnement et l'obligation de laisser pour les piétons". En cause, l'infiltration d'automobilistes qui se garent n'importe où, n'importe comment, sur des emplacements qui ne leur sont pas réservés. Et la dominance "grise", pour le choix des couleurs, qui empêche les piétons de se rendre compte que le chemin qui les emprunte est réservé aux cyclistes.

Philippe Baurillard préconise donc de choisir des repères visuels plus évidents, plus colorés, avec une texture au sol reconnaissable. Sa réflexion semble avoir retenu l'attention des personnes présentes lors de l'assemblée qui s'est tenue, vendredi, à l'occasion de la réunion de concertation avec les associations et les habitants. Ce qui ne veut pas dire pour autant qu'elle sera suivie d'effets.

**LA REQUALIFICATION EN QUELQUES CHIFFRES**

Sur le nouveau Jarret, 1 000 arbres seront plantés des deux côtés de la circulation. Le projet a réduit volontairement le nombre de places de stationnement réservées aux voitures (450 au lieu de 500). 6,7 km de voies sont réservées aux vélos. Une enveloppe de 72 millions d'euros a été consacrée à ce projet de requalification ambitieux dont la mise en service est totalement prévue pour 2021.

## SQUARES ET PARCS

# Des espaces à partager

Le square Vallier nouvelle forme donnera davantage de place à ses utilisateurs. Les enfants auront notamment une aire de jeux élargie, avec des matériaux de conception assez originale à leur disposition. On y trouvera également un puits de lumière qui donnera sur le Jarret, version historique, un aménagement arboré et paisible.



L'esprit du square Sidi Brahim est préservé. Il faut comprendre par là que le site ne connaîtra pas de "révolution", sauf un agrandissement de ses espaces existants. Histoire que les habitants accèdent encore plus facilement au kiosque en place, ainsi qu'au boulevard, très fréquenté.

Emblématique de la requalification du futur Jarret, la rue Brunet (A) accordera plus d'espace aux piétons avec des trottoirs élargis, une piste cyclable et des arbres de différentes espèces. La reconquête de l'espace par les piétons, les cyclistes et les habitants de manière générale, est l'une des priorités du projet.



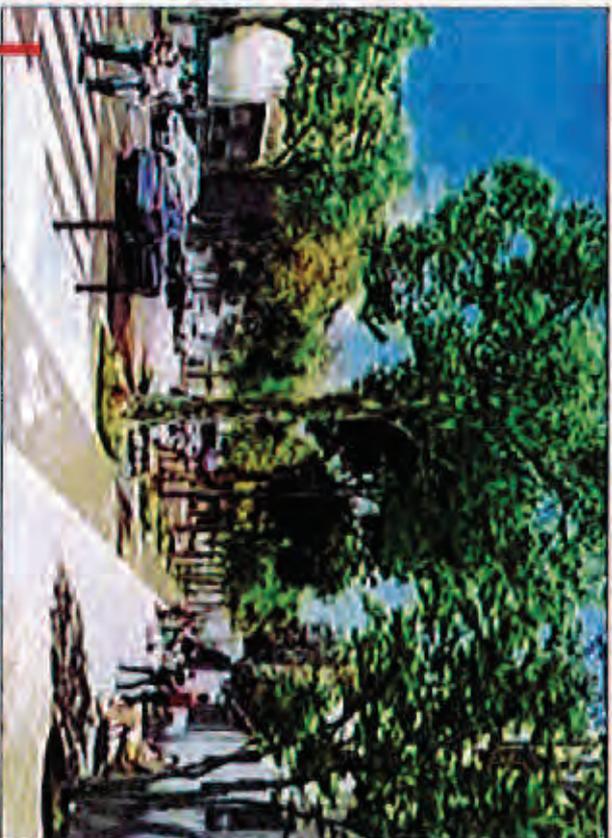
# Le réaménagement de la rocade du Jarret se dessine

**C'**est devant une assistance nombreuse que s'est tenue l'assemblée générale du CIO "Baïlle • Conception" dirigée par sa présidente Chantal Barski, en présence de Marine Pustorino-Durand, maire des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements, et de nombreux élus. Après les traditionnels rapports d'activité, financier et autres informations concernant le secteur, les classiques problèmes n'ont pas manqué d'être évoqués, faisant l'objet de précisions de la part des élus - notamment l'ouverture d'un commissariat de police fin juillet devant le stade Vallier.

Mais la principale information de la soirée a été l'exposé très pédagogique de Marine Pustorino-Durand sur la requalification de la rocade du Jarret. Un projet que les élus métropolitains sont en train d'étudier, envisageant le début des travaux

**72 millions €**  
**Le coût du projet, qui devrait être achevé en décembre 2021.**

fin 2018, et qui coûtera 72 millions d'euros pour une distance de 3,6 km, de Sainr-Just à la place de Pologne, près de la bretelle d'accès à l'A50. Cette requalification impactera trois arrondissements : les 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup>. Le Conseil de territoire Marseille-Provence a d'ores et déjà organisé une concertation préalable sur le projet; des expositions permanentes présenteront l'opération dans son ensemble se dérouleront jusqu'au 27 juillet. Un registre est également mis à disposition des riverains pour y coucher leurs observations.



Voici, en décembre 2021, à quoi pourrait ressembler le Jarret, ici au niveau du quartier des Charreux. / PHOTO DR

Marine Pustorino-Durand a pris le temps de détailler aux riverains les étapes de la requalification dont le chantier devrait s'achever en décembre 2021, et qui permettra de transformer radicalement la rocade - qui comprend jusqu'à 8 voies avec les contre-allées - en un boulevard urbain de deux fois deux voies. La suppression du terre-plein central, des giratoires percés et du stationnement sur trottoirs (qui sera reporté sur la chaussée, en créant ainsi de larges accotements) est notamment au programme. Les alignements d'arbres existants seront enrichis de nouvelles plantations. Une piste cyclable continue sera créée sur toute la longueur du nouveau boulevard urbain. Une végétalisation accrue des deux rives est aussi prévue.

À l'évidence, l'assemblée, au terme de l'intervention de la maire, était convaincue du bien-fondé de la réhabilitation, qui ambitionne de permettre aux 50 000 habitants du secteur de reconquérir l'espace public, tout en mettant fin au monopole de la voirie.

**Articles extraits du site internet du CT1 de Métropole Aix-Marseille-Provence :**

<http://www.marseille-provence.fr/index.php/enquete-publique/656-avis-de-concertation-prealable-requalification-de-la-rocade-du-jarret-a-marseille>

# **Avis de concertation préalable : Requalification de la rocade du Jarret à Marseille**

En application de la délibération n°VOI 001-2408/17/CM adoptée lors de sa séance du 13 juillet 2017, le Conseil de Territoire Marseille-Provence organise une concertation préalable sur le projet de requalification de la rocade du Jarret, entre Saint Just et la Place de Pologne.

Des expositions permanentes présentant l'opération se dérouleront du vendredi 29 juin 2018 au vendredi 27 juillet 2018 inclus :

- **Au siège institutionnel du Conseil de Territoire** – Palais du Pharo - 58, boulevard Charles Livon – 13007 Marseille – Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

- **En Mairie du 4ème et 5ème arrondissements** – 13, square Sidi-Brahim – 13005 Marseille – Du lundi au vendredi de 08h30 à 16h45.

- **En Mairie du 9ème et 10ème arrondissements** – Maison Blanche -150, boulevard Paul Claudel – 13009 Marseille – Du Lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Un registre sera mis à la disposition du public sur chaque lieu d'exposition, dans lequel chacun pourra formuler ses observations. Enfin, une réunion publique de lancement de la concertation préalable se déroulera le **29 juin 2018 à 17h00 au Palais du Pharo**.

**Retrouvez les outils de la concertation :**

[Le dépliant du projet](#)

[Les panneaux de la concertation](#)

[Avis de concertation préalable](#)

# Requalification de la rocade du Jarret

Fondée sur le développement des nouveaux usages de mobilités urbaines et dans le cadre d'une stratégie plus large de reconquête des espaces publics à Marseille, la requalification de la Rocade du Jarret, menée par le Territoire Marseille-Provence en qualité de maître d'ouvrage; et avec la participation financière du CD13 et de la ville de Marseille, permettra de transformer radicalement la rocade en un boulevard urbain privilégiant les mobilités douces et les piétons; avec notamment l'installation de larges trottoirs et une piste cyclable sur toute la longueur du boulevard.

Axe majeur dans le réseau d'espaces publics, la Rocade du Jarret remplit aujourd'hui trois fonctions : le contournement du centre ville, la distribution entre le centre ville et les quartiers, mais aussi une connexion majeure pour le réseau d'espaces publics à l'échelle de la ville.

## Créer un Boulevard Promenade



Les espaces dévolus aux modes actifs seront séparés de la chaussée par une bande plantée d'arbres. De nombreuses traversées piétonnes faciliteront les relations inter-quartiers. Les trottoirs seront agrandis et confortables ; 6,7 km de pistes cyclables seront créées. Un système de priorité aux feux sera prévu pour faciliter le franchissement des carrefours pour les bus. Également, des sections en site propre et des couloirs de bus en approche des carrefours seront aménagés pour favoriser la circulation des transports en commun et leur insertion dans la circulation générale.

## Améliorer la qualité de vie



L'aménagement paysager très ambitieux visera à conserver une majorité d'arbres existants et à renforcer les alignements actuels par la plantation de nouveaux sujets, dont les essences varieront au gré du parcours. Un parcours ludique et sportif sera créé à l'extérieur de l'enceinte du stade. Ce lieu de récréation et d'attente permettra à chaque génération de se rencontrer autour de jeux et d'agrès. De grandes assises seront aménagées à l'ombre d'une végétation généreuse: les platanes existants seront complétés par de nouvelles plantations pour créer les conditions d'un îlot de fraîcheur en ville.

## Reconquérir l'espace public



Face à la bastide historique de l'hôpital, un parvis agrandi sera aménagé afin d'offrir une lecture unificatrice de la place autour de ses éléments emblématiques et patrimoniaux. Le projet proposera à terme de rentrer dans l'enceinte actuelle de l'hôpital, pour repousser les limites de l'espace public. Les allées piétonnes ombragées seront amples et orienteront les étudiants vers les facultés. Le parvis des commerces côté boulevard Baille sera simplifié pour faciliter les déplacements tout en assurant les livraisons.

## Le projet en chiffres :

- **3 arrondissements concernés** : 4ème, 5ème et 10ème arrondissements
- **3,6 km** de Saint Just à la Place de Pologne,
- Un budget de **72 M€ TTC**
- **2018 > 2021** : durée des travaux pour une mise en service complète du Jarret

# Article du 21/08/2018, extrait du site internet « Made in Marseille » :

<https://madeinmarseille.net/3906-projet-amenagement-rocade-jarret-sakakini/>

A la Une Arts, Musique, Théâtre, Économie, Observatoire Marseille

## Les images du réaménagement du Jarret avec pistes cyclables et nouveaux arbres



Projet d'aménagement de la rocade L2 (tranchée Est déjà ouverte et trançon Nord prévu pour fin 2018). Le Jarret sera libéré de 20% à 20% de son trafic actuel, absorbé par la L2. Ce qui permettra de réduire les voies "voiture" sur le Jarret et de sécuriser la circulation des piétons et cyclistes. De nouveaux arbres seront plantés sur les trottoirs et le mobilier sera ramplonné : lampadaires, bancs, poubelles, pour créer un boulevard agréable et homogène.

D'ici 2021, la rocade du Jarret, l'un des axes routiers les plus empruntés de Marseille, sera réaménagée. Au programme : moins de voies de circulation pour les voitures, voies de bus, pistes cyclables ou encore plantations d'arbres. Début des travaux en 2019.

Cette requalification validée à l'unanimité par les élus du conseil métropolitain de MPM le 22 mai 2016 est une bonne nouvelle pour les milliers d'habitants de ce secteur et pour les automobilistes en quête d'un meilleur cadre de vie.

Le projet, retenu par la Métropole Aix Marseille Provence qui a repris le projet lancé par MPM, est celui proposé par le groupement Deyllers et Associés / Tangram Architectes / Rôussir l'Espace Public / B10 / INGEROP Conseil et ingénierie, lauréat du concours de maîtrise d'ouvrage. Les premiers coups de pioche sont prévus au 1er trimestre 2019 pour la réalisation du premier tronçon entre Chivo et La Timone.

### BRÈVES

- Que faire à Marseille la semaine du 27 août au 02 septembre ?
- Qu'aurait le projet L2 de 20% de son trafic actuel ?
- De nouveaux arbres de la France seront plantés sur les trottoirs
- Retour du concours de Miss Capite samedi à la Plage
- Agenda des événements après, lors et autour pour l'été 2018



### VIDÉOS

- Des vidéos de la France entière surveillent les côtes
- Retour du concours de Miss Capite samedi à la Plage
- Belle île : découvrez la plus vieille fabrique de bonbons de province au monde
- Découvrez "le bonheur de voir qui passe" à Roquevieille
- Coastwatch : la Provence vue du ciel à pied



Le projet de réaménagement du Jarret : AM/Projet pour Deyllers & Associés, Tangram ingérop, B10 et Rôussir l'espace public.

Avec l'ouverture totale de la rocade L2 (tranchée Est déjà ouverte et trançon Nord prévu pour fin 2018), le Jarret sera libéré de 20% à 20% de son trafic actuel, absorbé par la L2. Ce qui permettra de réduire les voies "voiture" sur le Jarret et de sécuriser la circulation des piétons et cyclistes. De nouveaux arbres seront plantés sur les trottoirs et le mobilier sera ramplonné : lampadaires, bancs, poubelles, pour créer un boulevard agréable et homogène.



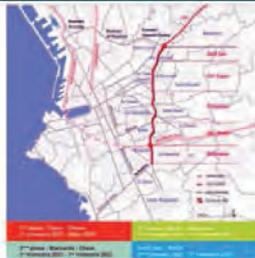
Bientôt les voies de circulation seront réduites pour faire de la place aux modes doux.

### Les grandes lignes du projet pour le Jarret

- Profils de voies à 2 x 2 voies sauf exception, notamment dans les secteurs où la charge de trafic le justifie
- Aménagements ciblés pour les transports en commun pouvant prendre en compte des modes de transports innovants comme le Brelis
- Réorganisation du pôle d'échange de La Timone
- Élargissement des trottoirs : de 2 à 3 mètres selon les endroits
- Aménagement de pistes cyclables de chaque côté de la route
- Végétalisation continue des deux rives avec des dizaines de nouveaux arbres
- Organisation des différents usages : livraisons, stationnement, accès riverains
- Uniformité du mobilier urbain, des matériaux et de la mise en lumière

### TRAVAILLER EN PROVENCE

- L'agence indépendante de l'emploi et de l'insertion en Provence
- Une formation gratuite pour faciliter les Français à se lancer dans le métier de BA, avec des conseils personnalisés
- Job coach - un coach pour l'emploi dans les quartiers nord
- Parcage et Travail, nouveaux services d'accueil et de soutien qui facilitent la recherche d'emploi



Le plan global du projet

### Le Jarret : 5 boulevards inadaptés au trafic, imaginés en 1968

La rocade du Jarret est constituée de cinq boulevards (Maréchal Juin, François Dupont, Sakhalin, Jean Moulin et la première partie de Fabiaou. Par sa connexion à l'autoroute A7 au Nord via l'axe Fleming, Normandière et à l'autoroute A50 au Sud via la Place de l'Élysée, la rocade du Jarret constitue actuellement l'unique itinéraire de contournement de la ville.

Initialement, ce site était occupé par le réseau du Jarret, qui a fait l'objet de travaux de équipement de 1955 à 1968. Aujourd'hui cet axe supporte des trafics pour lesquels il n'a pas été conçu à l'origine engendrant ainsi de multiples nuisances (sonores, pollution de l'air) dans l'environnement urbain local.

Stéphane Bruno Ollivier, architecte et ancien Maire des du et de l'arrondissement : "Les habitants qui habitent au Jarret sont soustraits à de très fortes nuisances sonores et de pollution, la rocade du Jarret est l'un des axes de circulation les plus pollués de France". La rocade serait aussi l'une des plus chargées de France en termes de voitures, sur la section la plus chargée au niveau de la Trinité, le trafic peut atteindre plus de 80 000 véhicules par jour.



Vue depuis le parvis de la piscine Vallier / SAADOrganisme pour Davoine &amp; Associés. Photographie : Gregor &amp; W. en faveur l'espace public

### Des projets antérieurs insuffisants pour améliorer le Jarret

Ces axes ont peu évolué depuis sa réalisation. Les deux lignes de tramway, mises en service en 2007 et créant le Jarret du rivage du boulevard Chevo et de l'avenue Fach, ont permis une requalification partielle des espaces publics.

Le projet Valeur Fort dont la mise en place a été réalisée en 2013, a manqué la volonté d'aplanissement du centre-ville vis-à-vis de la circulation automobile. Il a ouvert deux lignes nouvelles de circulation opérées autour des quais afin de réviser le trafic de transit sur un axe de boulevards de ceinture constitué par l'avenue de la Corse - boulevard de la Corde - Préfecture - Cours Lavoisier - boulevard Corbould - boulevard d'Athènes - boulevard Charles Nodding - boulevard des Dames.

La réalisation de la rocade (2 permis de construire) les reports de trafic, notamment afin de soulager l'hypercentre. Les 12 permis de construire de grand contournement de Marseille, supportent ainsi l'essentiel du trafic du Jarret.

### Enfin un avenir radieux pour le Jarret

La rocade du Jarret retrouvera dans une fonction de desserte interquartiers : l'aménagement du trafic attendu offrira ainsi l'opportunité d'une requalification complète, basée sur une réorganisation de l'espace public. Le projet prévoit un réaménagement au profit des modes doux (vélos et piétons), tout en maintenant un trafic fluide pour les voitures et les transports en commun pour un total de 72 millions d'euros.

En 2014, Patrick Mermucci ancien maire du 1er secteur et candidat PS pour les élections municipales avait présenté son projet pour le Jarret. À cette période, la gauche marseillaise voulait que la circulation automobile ne passe sur les côtés et que la centre-ville constitue une large promenade piétonne. Aujourd'hui la municipalité de droite s'accompagne par la municipalité de Marseille Provence également à majorité LR envisage plutôt l'inverse, c'est à dire de concentrer la circulation au centre des voies et d'alléger les trottoirs le long des immeubles.



Le projet de Patrick Mermucci abandonné en 2014

**Article du 08/08/2018, extrait du site internet de la revue « Le Moniteur » :**

<https://www.lemoniteur.fr/article/requalification-de-la-rocade-du-jarret.1422814>

Appels d'offres | Emploi | Formations | Evénements | Éditions | Kheox | Fournisseurs BTP | Indices-Index | Moniteur Juris

MENU **LE MONITEUR** p. cassar MES SERVICES

En direct L'Immobilier neuf plonge | Démission Hulot | Entretien des infrastructures | Indices-Index

Accu

## Requalification de la rocade du Jarret

18 08/08/2014 | [Transport](#) | [Collectivités locales](#) | [Bouches-du-Rhône](#)

### MARSEILLE -

Après le boulevard urbain Sud de Marseille pour lequel le principe d'un PPP a été acté, Marseille Provence Métropole et son président Guy Teissier lancent la requalification du Jarret Est, aujourd'hui unique itinéraire de contournement du centre-ville. Objectif : aménager un boulevard urbain multimodal. L'Agam a été chargé des études préalables. Un projet a été divisé en trois sections, avec des concours de maîtrise d'œuvre entre 2014 et 2015. Les travaux sont prévus entre 2018 à 2020, après études, autorisations administratives et obtention des participations financières. Budget prévisionnel : 65 millions d'euros HT.

RÉAGIR À CET ARTICLE

#### ARTICLES LES PLUS LUS

-  Pourquoi le marché du logement neuf se dégrade soudainement | Publié le 29/09/18 à 03:38
-  Décès de Denis Kleiber, directeur général de Knauf Bâtiment France | Publié le 20/09/18 à 09:05
-  Eurovia, filiale de Vinci BTP, double sa taille aux Etats-Unis | Publié le 20/08/18 à 02:48

#### Formations

- Les mesures clés pour la gestion des ressources humaines dans le BTP**  
2 OCTOBRE 2018 | Paris
- Installer une GTB dans vos bâtiments tertiaires**  
2 OCTOBRE 2018 | Paris
- Les fondamentaux du BIM**  
2 OCTOBRE 2018 | Nantes

Toutes nos formations

#### Evénements

## Bilan de la concertation préalable

# REQUALIFICATION DE LA ROCADE DU JARRET A MARSEILLE (4<sup>E</sup>, 5<sup>E</sup>, 10<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS)

## ANNEXE 3 :

Documents (plaquette et panneaux) mis à la disposition du public

 <p>MÉTROPOLE Aix MARSEILLE PROVENCE</p> <p>TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE</p>	<p>Métropole Aix Marseille Provence Pôle Infrastructures Direction des Etudes Opérationnelles</p>
--	---

## Le JARRET : DE LA ROCADE AU BOULEVARD URBAIN

La requalification permet de transformer radicalement la rocade en un boulevard urbain au profil à 2x2 voies : suppression du terre-plein central, des giratoires percés, et du stationnement sur trottoirs -qui est reporté sur la chaussée, créant ainsi de larges trottoirs. Les alignements d'arbres existants sont enrichis de nouvelles plantations, et une piste cyclable continue est créée sur toute la longueur du nouveau boulevard urbain. Le projet permet ainsi de déployer une stratégie de reconquête des espaces publics, fondée sur le développement de nouveaux usages.

### LES OBJECTIFS DE L'AMÉNAGEMENT :

- Apaiser la circulation routière en diminuant la place de la voiture.
- Améliorer la qualité de vie pour 50 000 habitants dans un secteur en mutation.
- Rééquilibrer au profit des modes doux, les différents modes de déplacement en mettant fin au monopole de la voiture.
- Reconquérir l'espace public.

### LES CHIFFRES CLÉS :

**3** arrondissements concernés : 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup>  
**3,6 km** de Saint Just à la Place de Pologne  
**72 M** d'euros TTC  
**2021** mise en service complète du Jarret

### Où ? LES 3,6 KM DU JARRET ENTRE SAINT-JUST ET PLACE DE POLOGNE :



### Où ? VUE AU NIVEAU DE LA RUE BRUNET



Réalisation : © Alain Deswarte / Devillers & Associés -Tangram

### Où ? VUE DU PARVIS DE LA TIMONE



Réalisation : © Golem Images / Devillers & Associés -Tangram

### LES PRINCIPES DU BOULEVARD URBAIN DU JARRET

Réduction du profil de voirie à 2x2 voies sur l'ensemble du parcours sauf exceptions ponctuelles.

#### Les circulations douces : piétons /vélos



- > Trottoirs larges : plus de 2m aux endroits les plus contraints et 3m libres de tout obstacle ailleurs,
- > Des pistes cyclables unidirectionnelles de chaque côté du Jarret requalifié.

#### Les bandes équipées



- > Végétalisation continue des deux rives,
- > Augmentation des plantations,
- > Harmonisation et rationalisation du mobilier urbain.

#### Des aménagements ciblés en faveur des bus



- > Des sections en site propre,
- > Priorité des bus aux feux,
- > Aménagement de couloir d'approche en amont de certains carrefours,
- > Réorganisation du pôle de transports en commun de la Timone.

#### Le boulevard recomposé



- > Reconquête des espaces publics et des délaissés,
- > Rationalisation du stationnement,
- > Optimisation des accès aux rives : habitations, activités, livraisons,
- > Conservation de la desserte des secteurs d'activité.

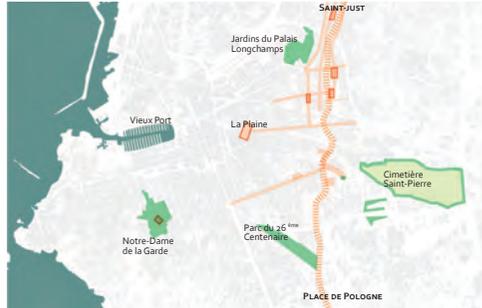
# 1 LA MÉTROPOLE RÉALISE POUR VOUS

## LE JARRET : DE LA ROCADE AU BOULEVARD URBAIN ETAT DES LIEUX FONCTIONNEL ET CIRCULATOIRE - OBJECTIFS DU PROGRAMME



### ETAT DES LIEUX FONCTIONNEL :

#### Le Jarret, un axe majeur dans le réseau d'espaces publics :



> L'axe remplit aujourd'hui trois fonctions viaires : le contournement du centre ville, la distribution entre le centre ville et les quartiers et la desserte locale. Il est aussi une connexion majeure pour le réseau d'espaces publics à l'échelle de la ville.

#### À l'origine, un ruisseau :



> Le Jarret est une rivière, venant du massif de l'Étoile et se jetant dans l'Huveaune. Busée depuis les grands travaux d'infrastructures de 1955, il a disparu du paysage marseillais pour laisser la place à une large rocade très circulée, encombrée et bruyante, ménageant 6 voies de circulation mais des trottoirs réduits et encombrés.

#### Aujourd'hui, une rocade :



> La primauté du système routier et l'omniprésence de la voiture.



> Une voirie très large, peu compatible avec l'échelle du piéton ou du cycliste : un axe inadapté aux modes actifs.



> Aucune invitation à la déambulation : les trottoirs sont étroits et encombrés ; les parcours piétons sont peu praticables et discontinus.

### ETAT DES LIEUX CIRCULATOIRE :

Par sa connexion à l'autoroute A7 au Nord via l'axe Fleming / Plombières et à l'autoroute A50 au Sud via la place de Pologne, la rocade du Jarret constitue actuellement l'unique itinéraire de contournement de la ville.

Aujourd'hui, cet axe supporte des trafics (avec des pointes à 80 000 véhicules/jours) pour lesquels il n'a pas été conçu à l'origine, engendrant ainsi de multiples nuisances (sonores, pollution de l'air) dans l'environnement urbain traversé.

#### La rocade du Jarret dans la trame circulatoire :



#### Variation du trafic -état actuel / futur :



VARIATION DU TRAFIC ACTUEL / FUTUR  
 ■ Augmentation > 5%  
 ■ Stabilité : de -5% à +5%  
 ■ Baisse modérée : -5% à -15%  
 ■ Baisse marquée : > -15%

#### L'OPPORTUNITÉ D'UNE REQUALIFICATION

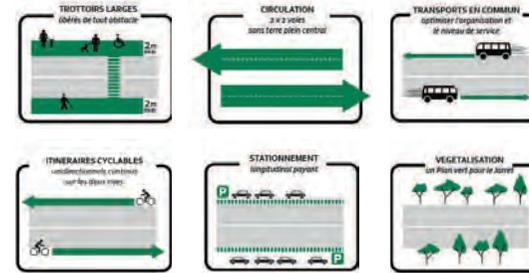
La baisse de trafic sur le Jarret, consécutive à la mise en service de la rocade L2, est estimée entre -20% et -30% selon les sections.

Une réduction de capacité du Jarret est donc envisageable à l'échéance de réalisation de la L2.

#### LE BOULEVARD URBAIN MULTIMODAL (BUM)

L'ensemble des documents stratégiques de la Métropole Aix-Marseille-Provence (SCOT, PDU, PLU) préconise la requalification de la rocade du Jarret.

L'axe du Jarret fait notamment partie du réseau de boulevards urbains multimodaux (BUM) défini par le Plan de Déplacement Urbain (PDU), dont l'objectif est « de garantir, une circulation efficace des transports collectifs, des aménagements cyclables continus, un minimum d'espace public garanti, une circulation fluide des véhicules ».



#### LES OBJECTIFS DE LA REQUALIFICATION :

- > APAISER LA CIRCULATION ROUTIÈRE EN DIMINUANT LA PLACE DE LA VOITURE.
- > AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE POUR 50 000 HABITANTS DANS UN SECTEUR EN MUTATION.
- > RÉÉQUILIBRER AU PROFIT DES MODES DOUX, LES DIFFÉRENTS MODES DE DÉPLACEMENT EN METTANT FIN AU MONOPOLE DE LA VOITURE.
- > RECONQUÉRIR L'ESPACE PUBLIC.

### LES PRINCIPES DU BOULEVARD URBAIN DU JARRET :

Réduction du profil de voirie à 2x2 voies pour les voitures sur l'ensemble du parcours sauf exceptions ponctuelles.

#### Les circulations douces : piétons / vélos



- > Trottoirs larges : plus de 2 m aux endroits les plus contraints et 3 m libres de tout obstacle ailleurs,
- > Des pistes cyclables unidirectionnelles de chaque côté du Jarret requilibré.

#### Les bandes équipées



- > Végétalisation continue des deux rives,
- > Augmentation des plantations,
- > Harmonisation et rationalisation du mobilier urbain.

#### Des aménagements ciblés en faveur des bus



- > Des sections en site propre,
- > Priorité des bus aux feux,
- > Aménagement de couloir d'approche en amont des carrefours les plus contraints,
- > Réorganisation du pôle de transports en commun de la Timone.

#### Le boulevard recomposé



- > Reconquête des espaces publics et des délaissés,
- > Rationalisation du stationnement,
- > Optimisation des accès aux rives : habitations, activités, livraisons,
- > Conservation de la desserte des secteurs d'activité.

# 2 LA MÉTROPOLE RÉALISE POUR VOUS

## LE JARRET : DE LA ROCADE AU BOULEVARD URBAIN DE SAINT-JUST À BROSSOLETTE



### > CRÉER UN BOULEVARD-PROMENADE

Le projet tend à gommer les stigmates routiers en supprimant le terre-plein central, le fonctionnement peu urbain des giratoires percés et le stationnement sur trottoir, pour le reporter sur la chaussée, créant ainsi de larges trottoirs. L'opportunité de cette requalification permet de transformer radicalement la rocade en un boulevard urbain au profil à 2x2 voies, en déployant ainsi une stratégie de reconquête des espaces publics fondée sur le développement de nouveaux usages.

Les espaces dévolus aux modes actifs sont séparés de la chaussée par une bande plantée d'arbres. De nombreuses traversées piétonnes facilitent les relations inter-quartiers. Les trottoirs sont agrandis et confortables ; 4,7 km de pistes cyclables sont créées.

Un système de priorité aux feux est prévu pour faciliter le franchissement des carrefours pour les bus. Également, des sections en site propre et des couloirs de bus en approche des carrefours sont aménagés pour favoriser la circulation des transports en commun et leur insertion dans la circulation générale.

① À l'angle de la place Brossolette



Realisation : © Goom Images / Devitern & Associés / Tangram

② Rue Brunet/ Boulevard Françoise Duparc



Realisation : © Alan Desvarte / Devitern & Associés / Tangram



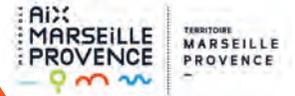
Reçu au Contrôle de légalité le 20 novembre 2018

LES PARTENAIRES DE L'OPÉRATION



# 3 LA MÉTROPOLE RÉALISE POUR VOUS

## LE JARRET : DE LA ROCADE AU BOULEVARD URBAIN AUTOUR DE VALLIER



### > AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE

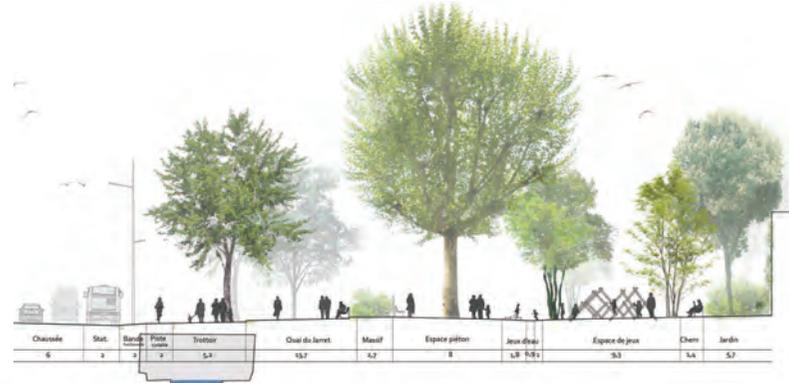
L'aménagement paysager très ambitieux vise à conserver une majorité d'arbres existants et à renforcer les alignements actuels par la plantation de nouveaux sujets, dont les essences varieront au gré du parcours.

Les espaces publics qui jalonnent les boulevards sont réinvestis et requalifiés. Le parvis du complexe Vallier est agrandi; l'espace est rationalisé afin d'accueillir de nouveaux usages. Un parcours ludique et sportif est créé à l'extérieur de l'enceinte du stade. Ce lieu de récréation et d'attente permet à chaque génération de se rencontrer autour de jeux et d'agrès.

Le Jarret a laissé quelques traces : ses méandres impriment son mouvement à la voirie. Autour du square Vallier, l'espace public se dilate, donnant l'occasion d'évoquer la rivière souterraine. Un puits, sur le trottoir, donne à voir le Jarret ; un jeu de lumière l'éclaire. Le projet prend sa source ici pour s'immiscer dans le square, agrandi, largement végétalisé, où l'offre de jeux est renouvelée et enrichie.

De grandes assises sont ménagées à l'ombre d'une végétation généreuse: les platanes existants sont complétés par de nouvelles plantations pour créer les conditions d'un îlot de fraîcheur en ville.

B. Coupe sur le parvis de la piscine Vallier



③ Perspective sur la piscine Vallier



Illustration: © JM Graphisme / Overtier & Associés / Teagran

Reçu au Contrôle de légalité le 20 novembre 2018



LES PARTENAIRES DE L'OPÉRATION



### > RECONQUÉRIR L'ESPACE PUBLIC

Le secteur de la Timone est une étape majeure sur le tracé du boulevard : ici, la perspective paysagère s'ouvre vers le rocher de Notre Dame de la Garde, l'espace public s'élargit, les usages et les usagers sont nombreux.

Face à la bastide historique de l'hôpital, un parvis agrandi est aménagé afin d'offrir une lecture unificatrice de la place autour de ses éléments emblématiques et patrimoniaux. Les bosquets d'arbres répondent aux façades et cadrent les vues. Le sol, tendu et de belle facture, s'étend de part et d'autre du boulevard, offrant à la fois un confort mais aussi une unité de traitement.

Le projet propose à terme de rentrer dans l'enceinte actuelle de l'hôpital, pour repousser les limites de l'espace public. Les allées piétonnes ombragées sont amples et orientent les étudiants vers les facultés. Le parvis des commerces côté boulevard Baille est simplifié pour faciliter les déplacements tout en assurant les livraisons.

Afin de mettre en valeur la perspective vers la bastide Timon David, le projet supprime toute émergence dans l'axe du bâtiment au profit de larges bandes jardinées dans lesquelles s'insèrent des assises propices à la contemplation.

⑤ Perspective sur le parvis de la Timone



Réalisation : © Golem Images / Devillers & Associés - Tangram

⑥ Boulevard Jean Moulin



Réalisation : © AM Graphisme / Devillers & Associés - Tangram

⑦ Au croisement de la rue Sainte-Baume



Réalisation : © AM Graphisme / Devillers & Associés - Tangram



Reçu au Contrôle de légalité le 20 novembre 2018

### LA STRATÉGIE VÉGÉTALE :



Les alignements existants - trop proches des façades,



Sont doublés de jeunes plantations,



Qui les remplaceront à terme.

### Le principe des plantations :



#### Les alignements

De grands arbres d'alignement seront plantés en petites séquences (de 2 à 7 plants) tout le long du Jarret : Platanes, Tilleuls, Micocouliers et des Sophora. Les interdistances varient de 6 à 12 mètres.



#### Les trottoirs et contre-allées

Les trottoirs larges et contre-allées seront également plantés d'arbres plus petits : des érables, des marronniers rouges, des pommiers

#### Les espaces jardinés

A certains endroits, l'espace public se dilate pour accueillir des jardins faisant varier les plantations, et apparaissent des frênes oxyphylle, des arbres de Judée, des amandiers



#### Les ensembles remarquables

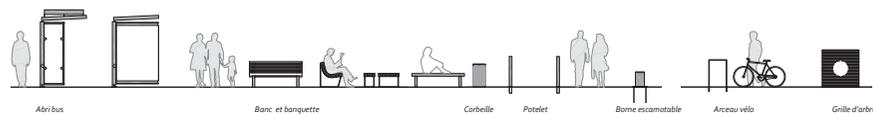
Le vaste espace de Fleming reçoit un mélange de pins parasol et pins d'Alep, ponctué de quelques cyprès et de sorbiers.

### MOBILIER

#### Les bancs



#### Frise du mobilier



### MATÉRIAUX :

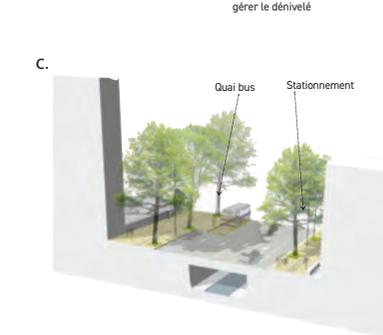
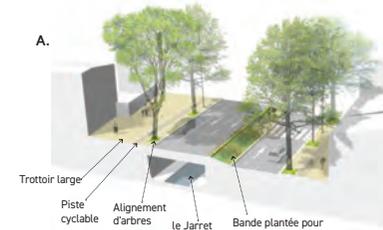


- Bordure voirie**  
Pierre calcaire et fil d'eau en double chalnnette en pavé grant
- Trottoir piéton**  
Béton avec matrice légèrement teintée grège, finition désactivée
- Bordure piste cyclable**  
Bordurette calcaire éclatée de largeur 10 cm
- Piste cyclable**  
Béton avec matrice légèrement teintée grège, granulats gris foncé

④ Vue Aérienne depuis le Square Sidi Brahim vers Vallier



Realisation : © AM Graphisme / Devillers & Associés / Tangram



Le démarrage des travaux d'aménagement est envisagé fin 2018 sur la section du Jarret comprise entre la rue Sainte-Cécile et le boulevard de la Blancarde ; les travaux sur les autres secteurs s'enchaîneront par la suite. La mise en service du Jarret requalifié est prévue pour fin 2021.

**BILAN DE LA REQUALIFICATION :**

- > 3.6 KM DE SAINT-JUST À LA PLACE DE POLOGNE, 160 000 M<sup>2</sup> D'ESPACES PUBLICS REQUALIFIÉS.
- > + 1300 ARBRES PLANTÉS ; 160 ARBRES ABATTUS ; 320 ARBRES CONSERVÉS.
- > PISTE CYCLABLE = + 6.7 KM.
- > 2017 : 80% VOITURES ET 20% PIÉTONS/CYCLES ; 2020 : 50% VOITURES 50% PIÉTONS/CYCLES.
- > STATIONNEMENT = 400 PLACES SUR LE BOULEVARD (POUR 500 PLACES LICITES ACTUELLEMENT).
- > 72 M D'EUROS TTC.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 novembre 2018

## Bilan de la concertation préalable

# REQUALIFICATION DE LA ROCADE DU JARRET A MARSEILLE (4<sup>E</sup>, 5<sup>E</sup>, 10<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS)

## ANNEXE 4 :

### Copie des registres de concertation préalable

 <p>MÉTROPOLE Aix MARSEILLE PROVENCE</p>  <p>TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE</p>	Métropole Aix Marseille Provence Pôle Infrastructures Direction des Etudes Opérationnelles
--	--

**CONCERTATION PREALABLE  
REQUALIFICATION DE LA ROCADE DU JARRET A MARSEILLE**

**EXPOSITION PUBLIQUE**

**du vendredi 29 juin 2018 au vendredi 27 juillet 2018 inclus**

dans les locaux

de la **Mairie des 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> arrondissements**  
13, square Sidi-Brahim – 13005 MARSEILLE

**du lundi au vendredi de 08h30 à 16h45**

**REGISTRE  
MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC**

## CONCERTATION PREALABLE

### Relative à la REQUALIFICATION DE LA ROCADE DU JARRET A MARSEILLE

Je soussigné,

Monsieur Jean MONTAGNAC

Président du Territoire Marseille Provence

ouvre le présent registre contenant 50 feuillets numérotés de 1 à 50 et destiné à recevoir les observations du public portant sur la requalification de la rocade du Jarret à Marseille

Dans les conditions fixées par l'avis de concertation paru dans la presse, la concertation préalable se déroulera :

**du vendredi 29 juin 2018 au vendredi 27 juillet 2018 inclus**

dans les locaux

de la **Mairie des 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> arrondissements**  
13, square Sidi-Brahim – 13005 MARSEILLE

**du lundi au vendredi de 08h30 à 16h45**

Marseille le, 18 JUIN 2018



Jean-Claude OREGGIA  
19 Bd Françoise DUPARC

Bonjour,  
Beau projet pour un boulevard de près de 60 ans  
qui en avait besoin. Mais projet bien cher tout de  
même !

Et surtout, je pense que c'est une erreur de passer  
de 2 x 3 voies à 2 x 2 voies et que l'on se fait des  
illusions sur la réduction du trafic, en particulier  
sur les tranches 7-9<sup>h</sup> et 17-19<sup>h</sup>. Il y aura toujours  
autant d'ambulances, de police, de pompier à tous  
les heures. J'habite au dessus de FRAUPRIS, avec  
tous les matins, de gros camions qui stationnent sur  
une voie pour livrer. Il ne reste qu'une voie  
disponible à ces moments là... Enfin, je veux bien  
élargir les trottoirs mais cela est surtout utile  
lorsque ce sont des seigneurs avec des commerces et  
il y en a peu sur ce boulevard.

Bonne chance quand même bien sûr.



Dates	Observations nom, adresse
	<p>Afin que SAKAKINI devienne une Avenue ou il faut en fin son vivre.</p> <p>Je soumet cette proposition pour le REVETEMENT de la chaussée. il conviendrait d'utiliser ces nouveaux matériaux ANTI BRUIT</p> <p>Ce crain qu'ils sont fait a base de paille</p> <p>Ce serait un réel confort pour les riverains et promeneurs</p> <p>Merci M<sup>re</sup> DI RUSSO ci Q 5 dominique.drusso@orange.fr</p>

**DECLARATION DE CLOTURE DE REGISTRE  
DE CONCERTATION PREALABLE**

Le vendredi 27 juillet 2018 à 16 h 45, le délai de la concertation préalable portant sur le projet de requalification de la rocade du Jarret à Marseille ayant expiré, je soussigné

Monsieur Jean MONTAGNAC

Président du Territoire Marseille Provence

déclare clos le présent registre mis à disposition du public à la Mairie des 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> arrondissements - 13, square Sidi-Brahim – 13005 MARSEILLE du lundi au vendredi de 08h30 à 16h45 inclus et sur lequel ont été portées 2 observations.



**Jean MONTAGNAC**

**CONCERTATION PREALABLE  
REQUALIFICATION DE LA ROCADE DU JARRET A MARSEILLE**

**EXPOSITION PUBLIQUE**

**du vendredi 29 juin 2018 au vendredi 27 juillet 2018 inclus**

dans les locaux

de la **Mairie des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements**  
Maison Blanche – 150, boulevard Paul Claudel – 13010 MARSEILLE

**du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30**

**REGISTRE  
MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC**

## CONCERTATION PREALABLE

### Relative à la REQUALIFICATION DE LA ROCADE DU JARRET A MARSEILLE

Je soussigné,

Monsieur Jean MONTAGNAC

Président du Territoire Marseille Provence

ouvre le présent registre contenant 50 feuillets numérotés de 1 à 50 et destiné à recevoir les observations du public portant sur la requalification de la rocade du Jarret à Marseille

Dans les conditions fixées par l'avis de concertation paru dans la presse, la concertation préalable se déroulera :

**du vendredi 29 juin 2018 au vendredi 27 juillet 2018 inclus**

dans les locaux

de la **Mairie des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements**

Maison Blanche – 150, boulevard Paul Claudel – 13010 MARSEILLE

**du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30**

Marseille le, 18 JUN 2018



**DECLARATION DE CLOTURE DE REGISTRE  
DE CONCERTATION PREALABLE**

Le vendredi 27 juillet 2018 à 16 h 30, le délai de la concertation préalable portant sur le projet de requalification de la rocade du Jarret à Marseille ayant expiré, je soussigné

Monsieur Jean MONTAGNAC

Président du Territoire Marseille Provence

déclare clos le présent registre mis à disposition du public à la Mairie des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements - Maison Blanche – 150, boulevard Paul Claudel – 13010 MARSEILLE du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 inclus et sur lequel aucune observation n'a été portée.



**Jean MONTAGNAC**

**CONCERTATION PREALABLE  
REQUALIFICATION DE LA ROCADE DU JARRET A MARSEILLE**

**EXPOSITION PUBLIQUE**

**du vendredi 29 juin 2018 au vendredi 27 juillet 2018 inclus**

dans les locaux

du **siège institutionnel du Conseil de Territoire**  
Palais du Pharo – 58, boulevard Charles Livon – 13007 MARSEILLE

du **lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30**

**REGISTRE  
MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC**

## CONCERTATION PREALABLE

### Relative à la REQUALIFICATION DE LA ROCADE DU JARRET A MARSEILLE

Je soussigné,

Monsieur Jean MONTAGNAC

Président du Territoire Marseille Provence

ouvre le présent registre contenant 50 feuillets numérotés de 1 à 50 et destiné à recevoir les observations du public portant sur la requalification de la rocade du Jarret à Marseille

Dans les conditions fixées par l'avis de concertation paru dans la presse, la concertation préalable se déroulera :

**du vendredi 29 juin 2018 au vendredi 27 juillet 2018 inclus**

dans les locaux

**du siège institutionnel du Conseil de Territoire de la Métropole**  
Palais du Pharo – 58, boulevard Charles Livon – 13007 MARSEILLE

**du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30**

Marseille le, 18 JUIN 2018



**DECLARATION DE CLOTURE DE REGISTRE  
DE CONCERTATION PREALABLE**

Le vendredi 27 juillet 2018 à 16 h 30, le délai de la concertation préalable portant sur le projet de requalification de la rocade du Jarret à Marseille ayant expiré, je soussigné

Monsieur Jean MONTAGNAC

Président du Territoire Marseille Provence

déclare clos le présent registre mis à disposition du public siège institutionnel du Conseil de Territoire - Palais du Pharo – 58, boulevard Charles Livon – 13007 MARSEILLE du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 inclus et sur lequel aucune observation n'a été portée.



**Jean MONTAGNAC**

## Bilan de la concertation préalable

# REQUALIFICATION DE LA ROCADE DU JARRET A MARSEILLE (4<sup>E</sup>, 5<sup>E</sup>, 10<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS)

## ANNEXE 5 :

### Compte rendu de la réunion publique de lancement de la concertation préalable du 29 juin 2018

 <p>MÉTROPOLE Aix MARSEILLE PROVENCE</p> <p>TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE</p>	<p>Métropole Aix Marseille Provence Pôle Infrastructures Direction des Etudes Opérationnelles</p>
--	---

---

## 1. INTRODUCTION

- M. Montagnac, Président du Territoire Marseille Provence, ouvre la séance. Le projet de requalification de la Rocade du Jarret s'inscrit dans un programme d'aménagement plus global, après la mise en service de la rocade L2, comprenant également la requalification du cours Lieutaud et le Boulevard Urbain Sud. Ce programme de requalification est notamment rendu possible par la participation importante du conseil départemental des Bouches-du-Rhône au financement de ces projets. Il invite les riverains à se rendre dans les deux mairies de secteur concernées, ainsi qu'au Pharo, pour prendre connaissance des panneaux de présentation du projet et à formuler leurs observations sur les registres mis à disposition jusqu'au 27 juillet.
- Mme Pustorino, Maire du 4/5, se félicite du lancement de cette opération, qui était attendue depuis longtemps par les habitants du quartier. La réalisation du projet de requalification de la Rocade du Jarret est le fruit d'un travail de l'ensemble des responsables politiques concernés depuis de nombreuses années à la mairie du 4/5, au territoire Marseille-Provence, à la Métropole et au département des Bouches-du-Rhône. Le projet présenté a pour objectifs principaux de redonner l'artère du Jarret aux piétons en agrandissant les trottoirs, en plantant largement les abords du boulevard, en créant des pistes cyclables, et en agrandissant les aires et squares pour les enfants et les marseillais.
- M. Royer-Perreaut, Maire du 9/10, est satisfait de la concrétisation du projet bien qu'il ne concerne qu'une petite partie du 10<sup>e</sup> arrondissement entre la place de Pologne et la rue Sainte-Baume. Il rappelle que le projet s'inscrit dans l'idée de repenser la ville en favorisant les modes doux (pistes cyclables, élargissement des trottoirs...) sur cet axe majeur de Marseille. Cet aménagement vise donc à construire la ville de demain qui est plus équilibrée et plus paisible. Il rappelle également que ce projet s'inscrit dans la continuité de la délibération cadre votée en 2015 par Marseille-Provence-Métropole et est la suite logique de l'ouverture de la L2 est et nord (fin 2018).
- M. Teissier, député des Bouches-du-Rhône et ancien président de Marseille-Provence-Métropole, remercie les élus et le président des CIQ qui travaillent depuis de nombreuses années sur ce projet. Il rappelle que le recouvrement de la rivière du Jarret avait permis de cacher ce qui était devenu un tout-à-l'égout. Les habitants étaient donc dans un premier temps, satisfaits du recouvrement. Cependant, la congestion et la saturation automobile du boulevard sont devenues insupportables et ont conduit à lancer ce projet. Il rappelle que le calendrier de réalisation de la rocade du Jarret est lié à celui de l'ouverture de la L2 car l'objectif est de conserver une ville circulaire.

---

## 2. PRESENTATION DU PROJET

- M. Vanni, directeur du Pôle Infrastructures, rappelle que le projet de requalification de la Rocade du Jarret, ainsi que la requalification du cours Lieutaud et le Boulevard Urbain Sud s'inscrivent dans une logique globale d'organisation des trafics routiers à Marseille. L'ouverture de la totalité de la rocade L2 conduit à une réduction de trafic de l'ordre de 20 % à 30 % sur le Jarret et permet d'envisager la requalification de l'ensemble des axes de contournement du centre-ville de Marseille.
- La réalisation de l'ensemble de ces projets de manière simultanée est rendue possible grâce à l'investissement important du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.
- Le groupement de maîtrise d'œuvre est composé de l'agence d'architecture, d'urbanisme et de paysage, Devillers et associés (mandataire), Tangram Architectes, du bureau d'études Ingérop, du concepteur lumière 8'18'', et du bureau d'études Réussir l'espace public.
- La présentation du projet est ensuite effectuée par M. Giampiero Faccioli (Agence Devillers), Mme Laure de Buzon (Tangram) et M. Ludovic Gautier (Ingérop).
- L'aménagement concerne 3,6 kms du boulevard du Jarret, soit 16 ha avec le maintien de 2 voies de circulation dans chaque sens. 1 000 arbres seront plantés, 6,7 kms de pistes cyclables créées. Cela conduit à un rééquilibrage de l'espace dédié à la voiture (de 80 % à 50 %) et celui dédié aux modes doux (de 20 % à 50 %).
- Le projet est financé par la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la ville de Marseille ; le montant de l'opération s'élève à 72 M€ TTC.
- Les travaux de réseaux sont déjà engagés. La section Sainte-Cécile/Boulevard de la Blancarde est prévue d'être aménagée entre fin 2018 et le premier trimestre 2020. Une seconde phase de travaux s'enchaînera par la suite, pour une mise en service totale fin 2021. La circulation sera maintenue sur deux fois deux voies durant les travaux.
- Pendant la période de concertation jusqu'au 27 juillet, le public pourra exprimer son avis sur les registres présents dans les mairies des secteurs concernés (4/5 et 9/10) et au siège de Marseille-Provence-Métropole au Pharo.

---

### 3. DEBAT

#### ▪ **Intervention 1, Alain Gugliotta, CIQ Haute-Blancarde :**

Le projet ne semble pas prévoir un aménagement spécifique pour le carrefour de la Blancarde, qui reste pourtant très encombré malgré l'ouverture de la L2. Par ailleurs, 250 logements viennent d'être livrés et 250 sont à venir dans le quartier, ce qui engendrera environ 800 voitures supplémentaires sur cette portion du Jarret.

#### → Réponse MOE :

Le carrefour de la Blancarde est effectivement encore compliqué, mais actuellement la L2 Nord n'est pas encore en service, ce qui maintient un certain nombre de véhicule de transit sur le carrefour. Le projet est conçu avec des projections de trafic après ouverture complète de la L2 et prévoit une réserve de capacité du carrefour de la Blancarde de 13 % à 15 % en heure de pointe du matin et de 30 % en heure de pointe du soir.

#### ▪ **Intervention 2, Victor Farina, Président fédération des CIQ du 10<sup>e</sup> arrondissement :**

Demande de prolongement de la requalification de la Rocade du Jarret de la Place de Pologne jusqu'à la Place du Général Ferrié pour faire le trait d'union de 500 m entre le projet de requalification du Jarret et celui de la trémie du Général Ferrié. Ce dernier projet qui a été refusé par le préfet est très attendu par les habitants du quartier.

#### → Réponse M. Montagnac ; M. Vanni et M. Royer-Perreaut :

C'est un projet qui est porté par le Conseil de territoire de Marseille-Provence et qui cherche de nouvelles solutions après le refus du préfet.

Les études sur cette portion du boulevard Rabatau ont été lancées et l'objectif est bien d'assurer un réaménagement urbain global du Jarret en fonction des financements qui seront disponibles.

Une cohérence est recherchée entre le projet de requalification de la Rocade du Jarret et les travaux, qui sont réalisés sur le boulevard Schloesing dans le cadre de l'extension du tramway. Le réaménagement de cette portion du Jarret est d'autant plus nécessaire dans la perspective de l'ouverture de la rue Arnodin dans le cadre de la ZAC de la Capelette.

- 
- **Intervention 3, Yves Chaussignand, Président du CIQ de la Timone :**

Il exprime sa satisfaction devant ce projet très intéressant. Cependant qu'est-il prévu sur le terrain très disqualifié entre le local RTM et la Place de Pologne ?

→ Réponse MOE :

Les contraintes sont plus importantes au niveau de la Place de Pologne et de l'autopont. Tant que les études sur l'autopont ne sont pas avancées, il est difficile de prévoir un réaménagement total de cette partie disqualifiée. Il est cependant prévu un élargissement des trottoirs autant que possible et un grand nombre de plantation pour améliorer le secteur.
  
  - **Intervention 4, Philippe Buffard, Vice-président du collectif Vélo en Ville :**

Il exprime sa satisfaction de la place donnée au vélo dans le cadre du projet. Il suggère la mise en place de pistes cyclables de couleur, afin de les rendre plus lisibles pour les piétons et cyclistes.
  
  - **Intervention 5, Muriel Prisco, élue MAMP :**

Elle exprime sa satisfaction de la réalisation de ce projet attendu par tous. Qu'en est-il de la partie du Jarret qui va vers le 13<sup>e</sup> arrondissement qui manque de qualité et qui va accueillir de nombreux logements ?

→ Réponse MOE :

Le boulevard est traité de bout en bout depuis la Place de Pologne jusqu'à Saint-Just avec la même attention. Le projet prévoit le réaménagement du carrefour Saint-Just avec une suppression de son caractère autoroutier par la réorganisation du carrefour, l'élargissement des trottoirs, la création de pistes cyclables et la plantation de nombreux arbres.
  
  - **Intervention 6, Jean Courteille, président du CIQ St-Pierre/St-Jean du Désert :**

Est-ce qu'il est prévu des modifications concernant les bordures et les abords des commerces et hôtels ?

→ Réponse MOE :

L'aménagement restitue l'ensemble des portes cochères, des places de livraison et il prend en compte les commerces le long du Jarret. Une concertation avec une partie des commerces a d'ailleurs été réalisée pour assurer une prise en compte de leurs besoins.

- 
- **Intervention 7, Jean Courteille, président du CIQ St-Pierre/St-Jean du Désert :**

Est-il prévu des éléments permettant d'éviter l'utilisation des pistes cyclables par les motos et scooters ?

→ Réponse M. Montagnac :

Des éléments de mobiliers urbains ont vocation à éviter les mauvaises pratiques et une mauvaise utilisation des pistes.
  
  - **Intervention 8, M. Zerrard, directeur de l'hôtel Ibis Timone :**

Est-il prévu des places pour les autocars aux abords des hôtels pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses de groupes, dont l'accueil est rendu compliqué par l'absence de possibilités pour le stationnement des cars ?

→ Réponse MOE :

Aucune place spécifique n'est effectivement prévue pour le moment. Ce point peut faire l'objet d'un travail entre le maître d'œuvre et les responsables des hôtels.
  
  - **Intervention 9, M. Jean-Marc Chapus, président de la confédération des CIQ du territoire MPM :**

Comment sont organisés et phasés les travaux ?

→ Réponse M. Vanni :

La première phase de travaux prévue à partir de début 2019 concerne le tronçon du Jarret entre le boulevard de la Blancarde et la rue Sainte-Cécile. La durée des travaux est de 12 mois pour la partie comprise entre le boulevard Chave et le Boulevard de la Blancarde. Les travaux entre la rue Sainte-Cécile et le boulevard Chave sont quant à eux prévus pour une durée de 15 mois.

La seconde phase de travaux sur le reste du parcours (partie Sud entre la rue Sainte-Cécile et la Place de Pologne et la partie Nord entre le boulevard de la Blancarde et Saint-Just) est prévue d'être livrée avant fin 2021.
  
  - **Intervention 10, M. Jean-Marc Chapus, président de la confédération des CIQ du territoire MPM :**

Comment est organisé l'aménagement à l'endroit contraint du pont SNCF des Chartreux ?

---

→ Réponse M. Vanni :

Il s'agit du point le plus contraint du parcours et c'est justement parce qu'il ne passe que deux voies de circulation par sens au niveau du pont que ce calibrage a été logiquement retenu pour le reste de l'aménagement du boulevard.

▪ **Intervention 11, M. Marc Annodeau président des commerçants St-Pierre :**

Des arrêts minutes et livraison sont-ils prévus pour les commerces et les hôtels ?

→ Réponse MOE :

Au niveau de St-Pierre, un dépôt minute est prévu. Un accès pour les livraisons des commerces est prévu avec un fonctionnement semblable à aujourd'hui. L'ensemble des fonctions seront restituées ; par contre, la contre-allée qui se trouve en partie sur une parcelle privée sera réaménagée et supprimée.

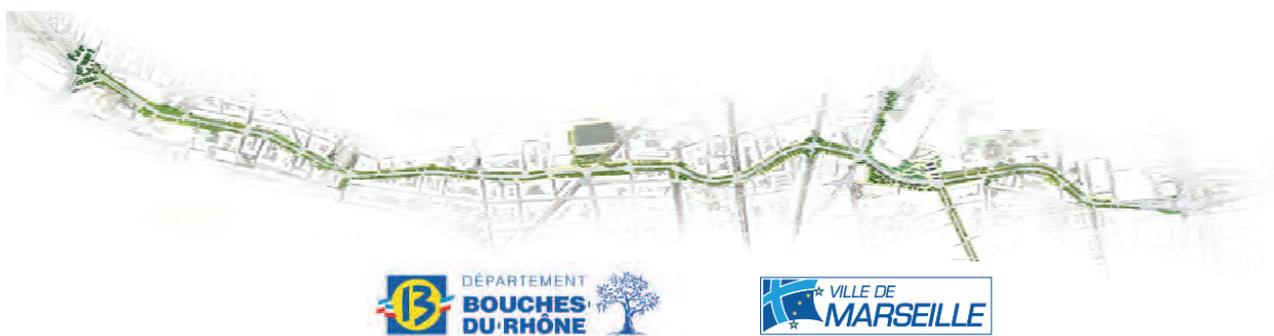
▪ **Intervention 12, Bernard Gislain, président CIO Chave/Camas :**

Le projet prévoit la mise en double sens de la rue Madon. Le CIO avait demandé la mise en sens unique en raison du carrefour entre les rues Jeanne d'Arc et Madon, sur lequel il y a beaucoup d'accidents.

→ Réponse M. Pustorino :

Seule la partie entre la rue Jeanne d'Arc et la rue St-Pierre est mise en double-sens, le reste de la rue Madon conserve son fonctionnement actuel.

## REQUALIFICATION DE LA ROCADE DU JARRET



### PRINCIPAUX PROJETS STRUCTURANTS



# TRAFICS A LA MISE EN SERVICE DE LA ROCADE L2



En véhicules/heure, à l'heure de pointe du soir

METROPOLITAIN  
MARSEILLE  
PROVENCE

## D'HIER à AUJOURD'HUI

*Un ruisseau devenu un des axes le plus fréquenté de Marseille*

À l'origine, un ruisseau venant du massif de l'Etoile et se jetant dans l'Huveaune

Grand travaux d'infrastructure de 1955 : le ruisseau, busé, laisse place à une large rocade circulée



METROPOLITAIN  
MARSEILLE  
PROVENCE

## AUJOURD'HUI

### *Un espace public dominé par sa fonction circulatoire*

✕



✕

- ✕ 80% de l'espace dédié aux voitures contre 20% pour les piétons et vélos
- ✕ Environ 480 arbres actuellement
- ✕ Opportunité de requalification suite à la mise en service de la L2



## LES OBJECTIFS DE LA REQUALIFICATION

✕



✕

- ✕ Apaiser la circulation routière en diminuant la place de la voiture,
- ✕ Amélioration de la qualité de vie pour 50 000 habitants dans un secteur en mutation,
- ✕ Rééquilibrer au profit des modes doux, les différents modes de déplacement en mettant fin au monopole de la voiture,
- ✕ Reconquérir l'espace public,
- ✕ Végétalisation continue des deux rives du boulevard.

## LES PRINCIPES DE REQUALIFICATION DU JARRET

### *De la rocade au boulevard urbain*

✕ Voirie large et terre-plein central

✕ Trottoirs réduits et encombrés

✕ Absence de pistes cyclables

*Etat existant*



METROPOLITAIN  
AIX  
MARSEILLE  
PROVENCE



## LES PRINCIPES DE REQUALIFICATION DU JARRET

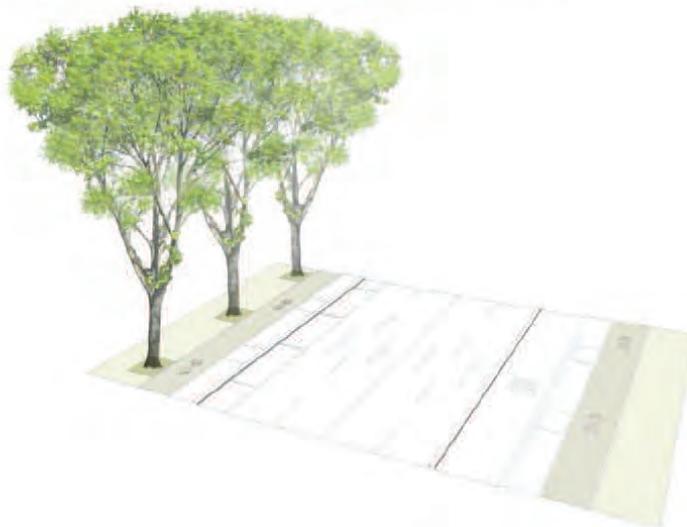
### *Donner leur place aux piétons, aux circulations douces et à la végétation*

✕ Réduction du profil de voirie

✕ Trottoirs larges : plus de 2 m aux endroits les plus contraints et 3 m libres de tout obstacle ailleurs

✕ Des pistes cyclables unidirectionnelles de chaque côté du Jarret requalifié

### **Les circulations douces : piétons /vélos**



METROPOLITAIN  
AIX  
MARSEILLE  
PROVENCE



LES PRINCIPES DE REQUALIFICATION DU JARRET ✕  
*Donner leur place aux piétons, aux circulations douces et à la végétation*

✕ Végétalisation continue des deux rives ✕

✕ Augmentation des plantations ✕

✕ Harmonisation et rationalisation du mobilier urbain

**Les bandes équipées**



METROPOLITAIN  
MARS  
MARSEILLE  
PROVENCE  
— ♀ — — —

✕ ✕ ✕ ✕

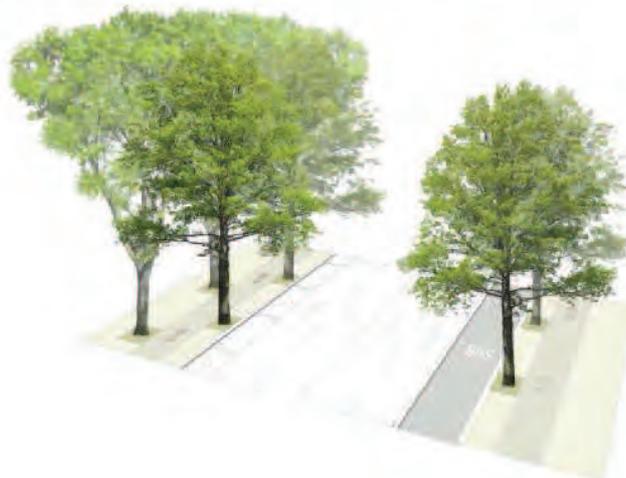
LES PRINCIPES DE REQUALIFICATION DU JARRET ✕  
*Donner leur place aux piétons, aux circulations douces et à la végétation*

✕ Des sections de bus en site propre ✕

✕ Aménagement de couloirs d'approche de bus en amont des carrefours les plus contraints ✕

✕ Réorganisation du pôle de transports en commun de la Timone

**Des aménagements ciblés en faveur des bus**



METROPOLITAIN  
MARS  
MARSEILLE  
PROVENCE  
— ♀ — — —

✕ ✕ ✕ ✕

# LES PRINCIPES DE REQUALIFICATION DU JARRET

*Donner leur place aux piétons, aux circulations douces et à la végétation*

✕ Reconquête des espaces publics et des délaissés



✕ Rationalisation du stationnement



✕ Optimisation des accès aux rives : habitations, activités, livraisons

## Le boulevard recomposé



METROPOLITAIN  
AIX  
MARSEILLE  
PROVENCE



# LES PRINCIPES DE REQUALIFICATION DU JARRET

*Donner leur place aux piétons, aux circulations douces et à la végétation*



Saint-Just



Chartreux

METROPOLITAIN  
AIX  
MARSEILLE  
PROVENCE



LES PRINCIPES DE REQUALIFICATION DU JARRET  
*Donner leur place aux piétons, aux circulations douces et à la végétation*



LES PRINCIPES DE REQUALIFICATION DU JARRET  
*Donner leur place aux piétons, aux circulations douces et à la végétation*



## TRANSPORT EN COMMUN

### Localisation des couloirs de bus

Mise en œuvre possible d'une priorité aux feux pour les TC sur l'ensemble du tracé à l'identique d'une ligne structurante

Mise en œuvre de couloir bus d'approche proposé sur le secteur des carrefours Tram. Secteur à fort enjeux de circulation.

Couloir bus dans les 2 sens de circulation sur le Jarret (présence de nombreuses lignes de bus)



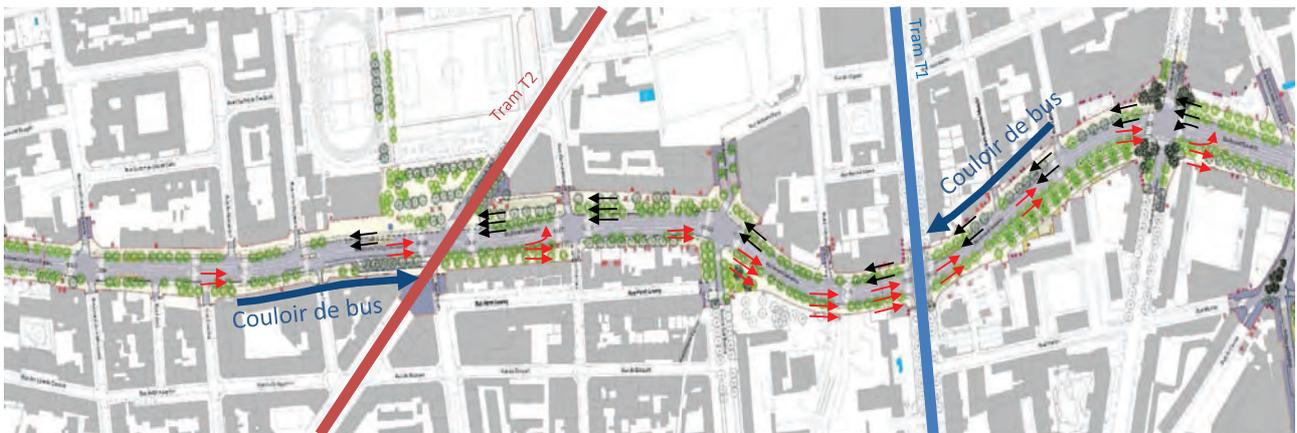
Couloir bus existant conservé avec reprise des aménagements

Légende :

-  Couloir bus proposé
-  Sens d'aménagement du couloir bus
-  Pôle Bus – arrêts Terminus proposés

## TRANSPORT EN COMMUN

### Couloirs de bus à l'approche des carrefours tram



- Des couloirs d'approche Bus pour éviter les files d'attente en approche des points durs
- Une 3<sup>ème</sup> voie mixte, en approche des carrefours, à l'intérieur de la zone

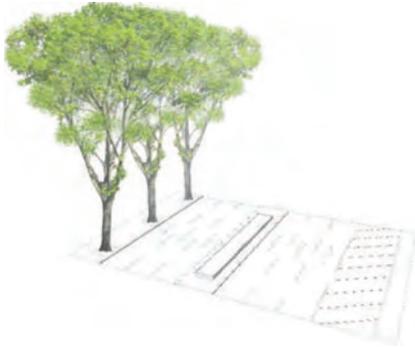
# STRATEGIE VEGETALE

## Pour un boulevard promenade arboré

✕



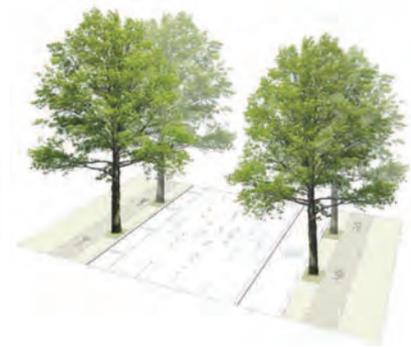
✕



Les alignements existants proches des façades, ...



... sont doublés de jeunes plantations, ...



... qui les remplaceront à terme.

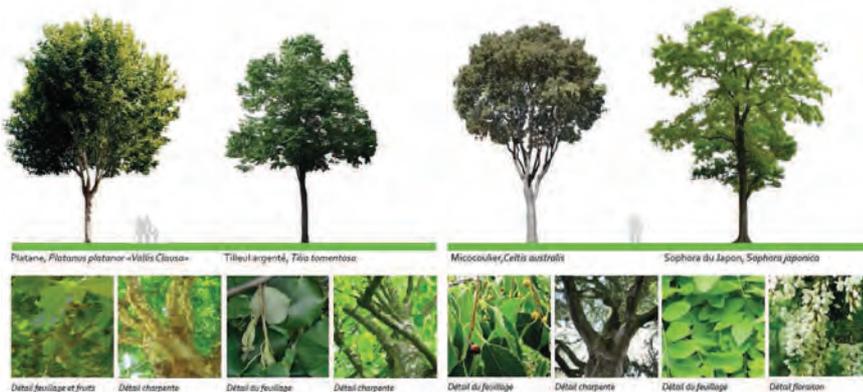
METROPOLITAIN  
MARSEILLE  
PROVENCE



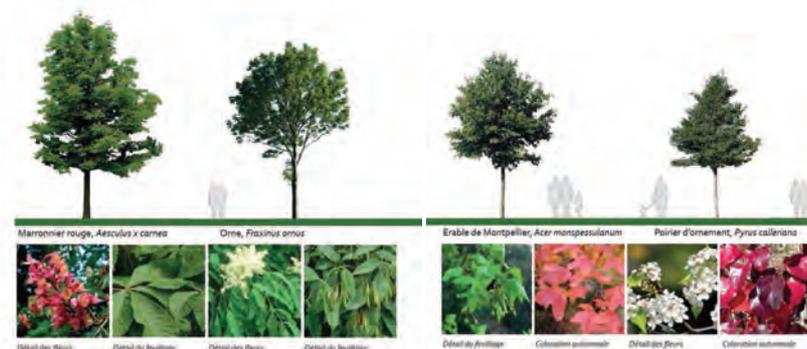
# STRATEGIE VEGETALE

## Les arbres d'alignement

- ✕ Arbres existants : 480
- ✕ Arbres conservés : 320
- ✕ Arbres abattus : 160
- ✕ Arbres plantés : 1000
- ✕ Total : 1320



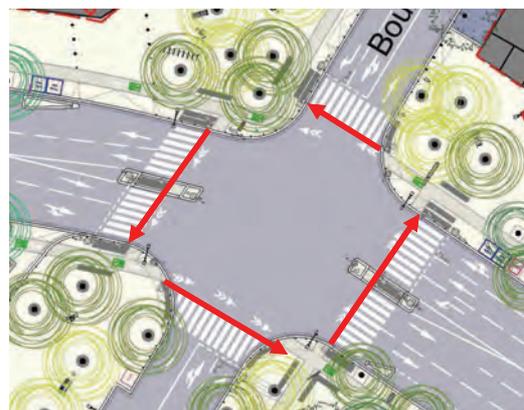
Les alignements principaux



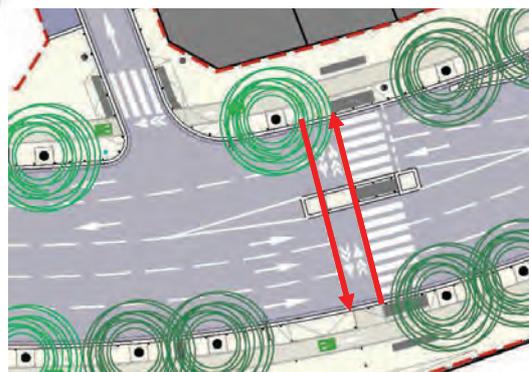
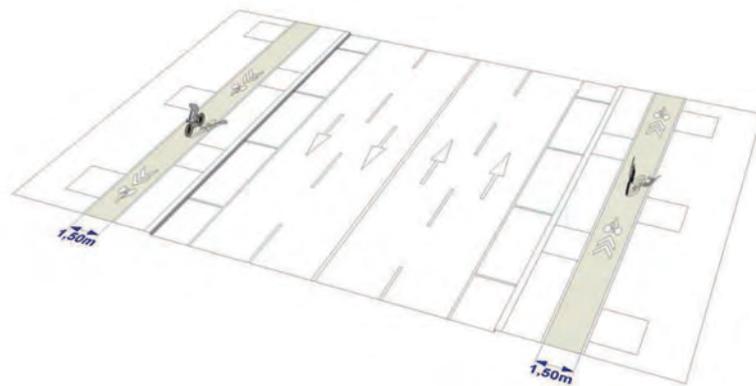
Les alignements secondaires

## Aménagements en faveur des cycles :

- 6,7 km de pistes latérales sur trottoir de 1.50 m de largeur sur chaque rive du boulevard
- Traversées monodirectionnelles aux carrefours ceinturés de passages
- Traversées bidirectionnelles aux carrefours isolés



Traversées monodirectionnelles au droit des carrefours à feux (maillage complet)



Traversées bidirectionnelles aux passages piétons isolés

MÉTROPOLITAIN  
MARSEILLE  
PROVENCE



## VUE ENTRE LA RUE BRUNET ET LE BD FRANCOISE DUPARC: L'EXISTANT



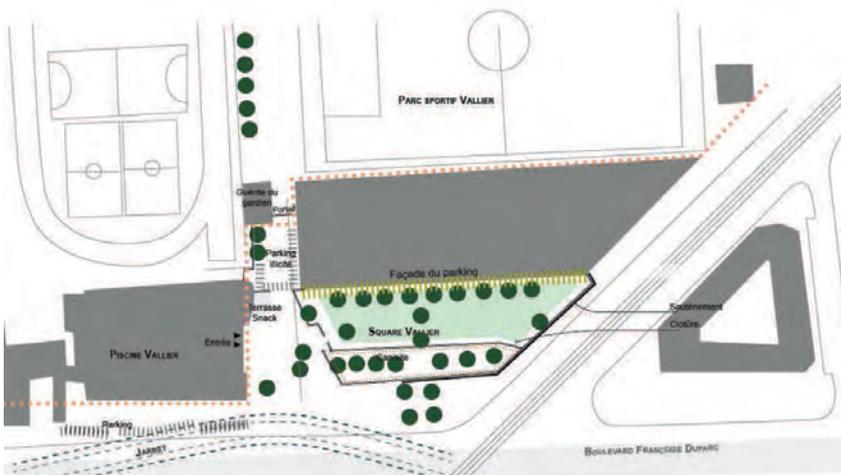
# VUE ENTRE LA RUE BRUNET ET LE BD FRANCOISE DUPARC: LE PROJET



## PRINCIPE D'AMENAGEMENT DU SQUARE VALLIER

*Situation actuelle et objectifs*

✕

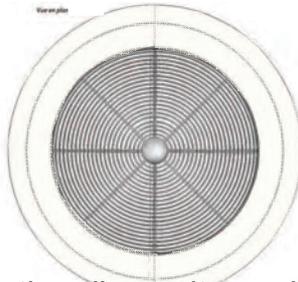


### OBJECTIFS :

- ✕ Offrir une plus grande porosité entre l'ensemble sportif Vallier et l'espace public
- ✕ Faire apparaître un « œil » sur le Jarret
- ✕ Agrandir l'espace de jeux
- ✕ Conserver un canisite

✕  
✕  
✕

## PRINCIPE D'AMENAGEMENT DU SQUARE VALLIER



Création d'un puits au dessus du Jarret

## PRINCIPE D'AMENAGEMENT DU SQUARE VALLIER

### Détails



- FORÊT
- 7 8
- 6
- 4 5
- 3
- 2
- 1
- PRAIRIE
- ♦
- ♦
- ♦
- ♦
- ♦
- ♦



× × ×

PRINCIPE D'AMENAGEMENT DU SQUARE VALLIER  
*Aujourd'hui*

✕



METROPOLITAIN  
Aix  
MARSEILLE  
PROVENCE



✕ ✕ ✕ ✕

PRINCIPE D'AMENAGEMENT DU SQUARE VALLIER  
*Projet*

✕



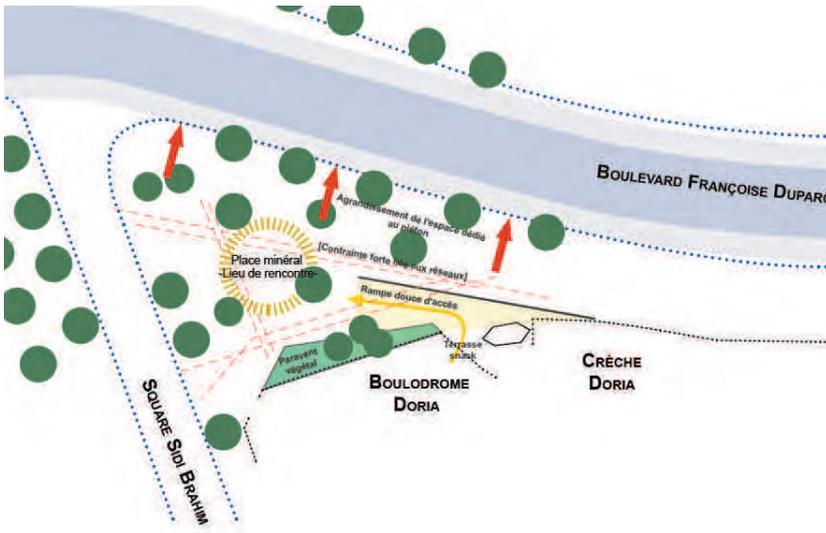
METROPOLITAIN  
Aix  
MARSEILLE  
PROVENCE



✕ ✕ ✕ ✕

# PRINCIPE D'AMENAGEMENT DU SQUARE SIDI BRAHIM ✕

## Situation actuelle et objectifs

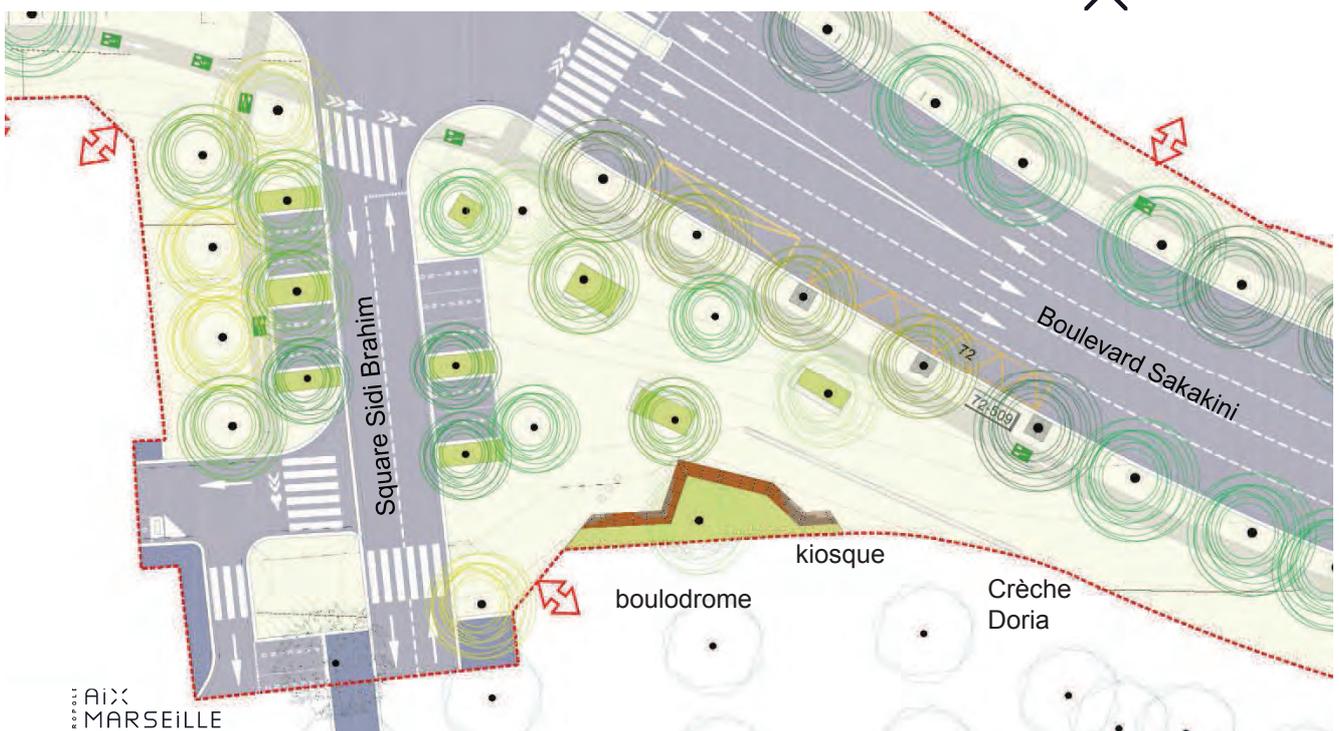


### OBJECTIFS :

- ✕ Agrandir l'espace dédié aux piétons
- ✕ Créer une place minérale
- ✕ Faciliter l'accès au kiosque et au bouldrome

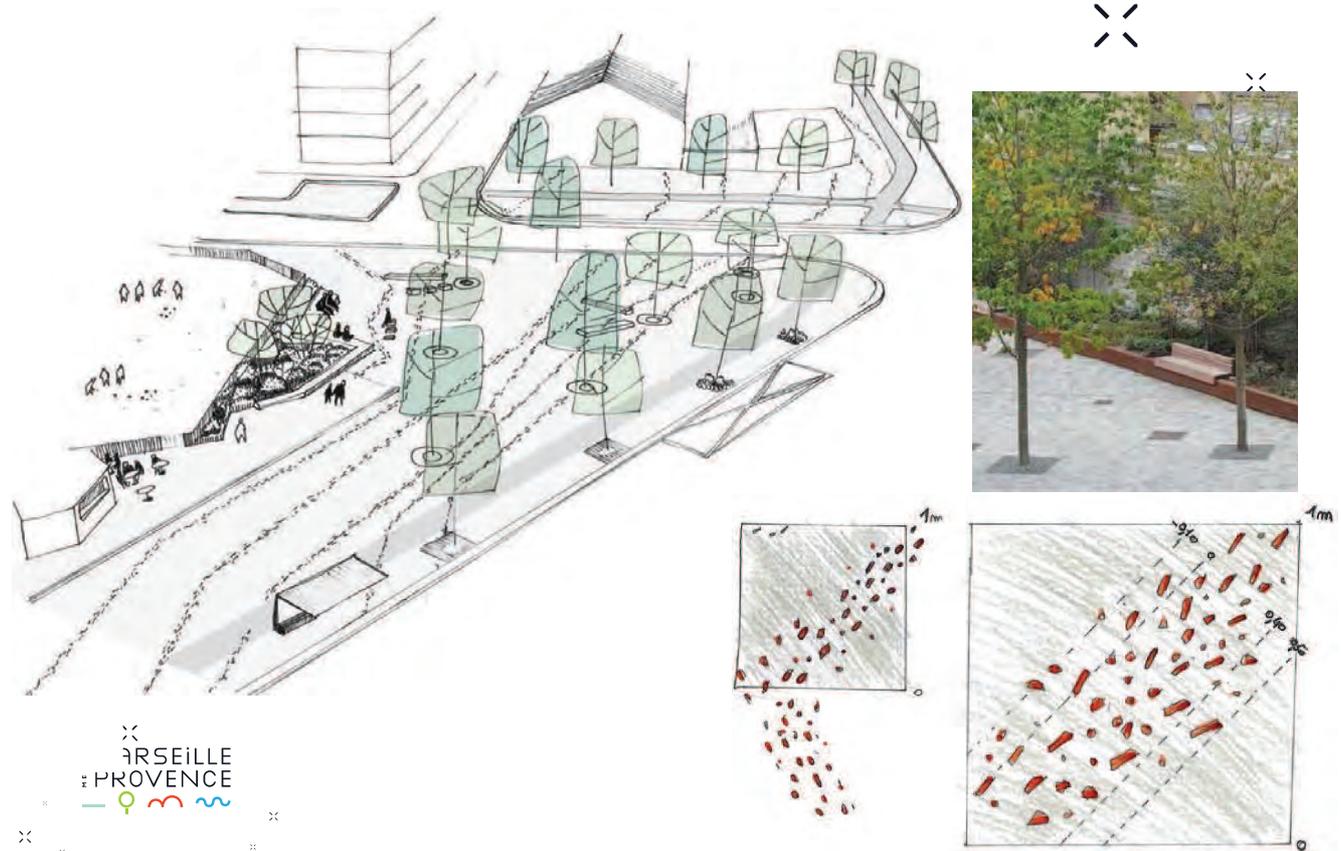
# PRINCIPE D'AMENAGEMENT DU SQUARE SIDI BRAHIM ✕

## Plan de masse



# PRINCIPE D'AMENAGEMENT DU SQUARE SIDI BRAHIM

Détails



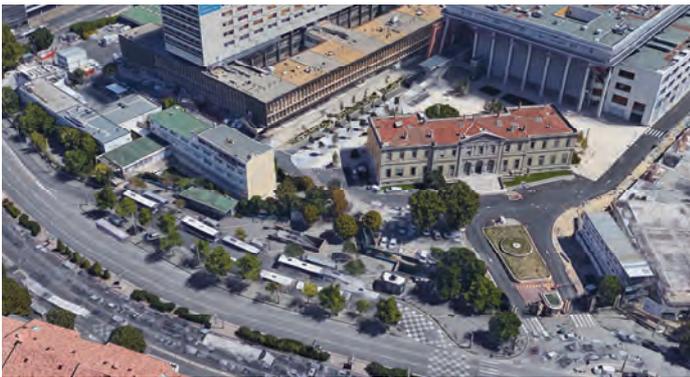
## VUE DE L'AXE AU-DESSUS DU SQUARE SIDI BRAHIM : L'EXISTANT



# VUE DE L'AXE AU-DESSUS DU SQUARE SIDI BRAHIM : LE PROJET



## PRINCIPE D'AMENAGEMENT DU PARVIS DE LA TIMONE ✕ *Situation actuelle*



## PRINCIPE D'AMENAGEMENT DU PARVIS DE LA TIMONE ✕

### Objectifs



- ✕ Souligner la perspective depuis le boulevard Baille
- ✕ Travailler sur la limite avec l'hôpital pour créer un fond à l'aménagement
- ✕ Créer un espace unique capable d'intégrer entrée/sortie de l'hôpital
- ✕ Faciliter les circulations piétonnes
- ✕ Préserver la fontaine de l'hôpital

METROPOLITAIN  
MARSILLE  
PROVENCE



## PRINCIPE D'AMENAGEMENT DU PARVIS DE LA TIMONE ✕

### Plan de masse 1<sup>ère</sup> phase du parvis de la Timone



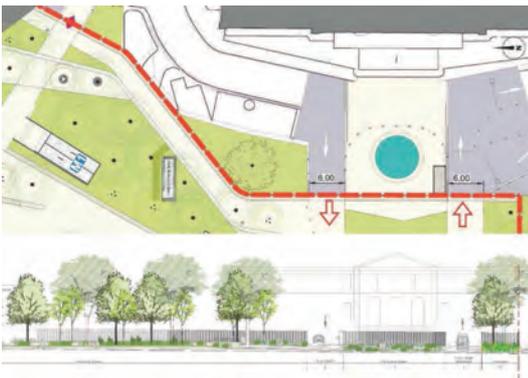
# PRINCIPE D'AMENAGEMENT DU PARVIS DE LA TIMONE ✕

## Plan de masse à terme

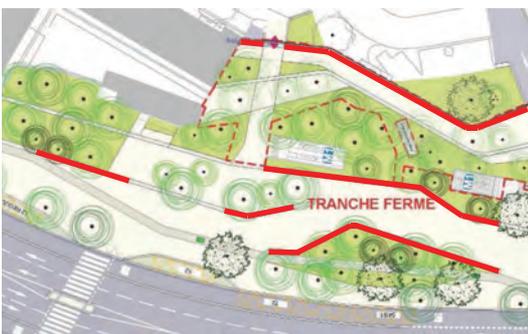


# PRINCIPE D'AMENAGEMENT DU PARVIS DE LA TIMONE ✕

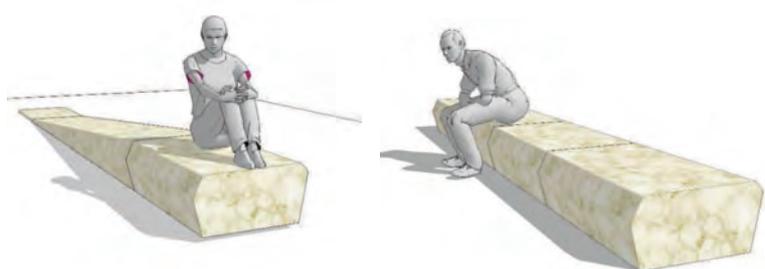
## Détails



✕ Mise en œuvre d'une clôture miroir



✕ Mise en œuvre de banc en pierre



## VUE DE LA TIMONE : L'EXISTANT

×



×



METROPOLITAIN  
AIX  
MARSEILLE  
PROVENCE



## VUE DE LA TIMONE : LE PROJET

×



×



METROPOLITAIN  
AIX  
MARSEILLE  
PROVENCE



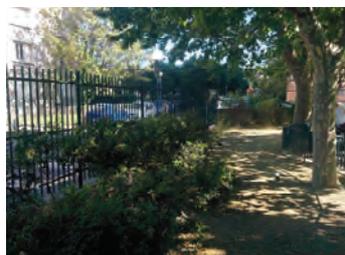
## PRINCIPE D'AMENAGEMENT DU SQUARE FRAISSINET ✕

Plan de situation du square Fraissinet



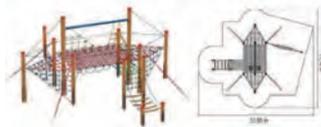
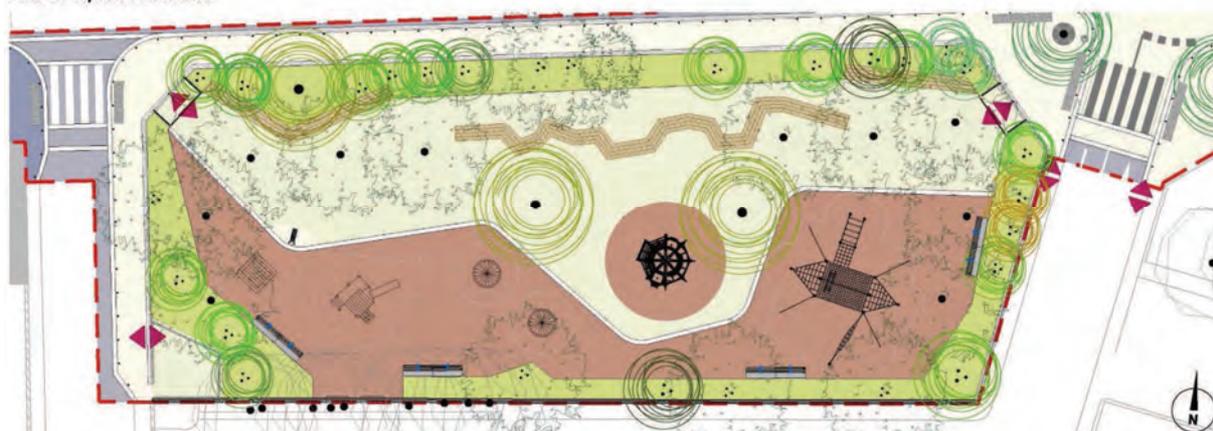
OBJECTIFS :

- ✕ Dessiner une grande plage de jeux pour tous les âges
- ✕ Offrir un mobilier singulier qui concilie différents usages
- ✕ Conserver le patrimoine arboré (alignement Platanes) et retrouver des épaisseurs végétales



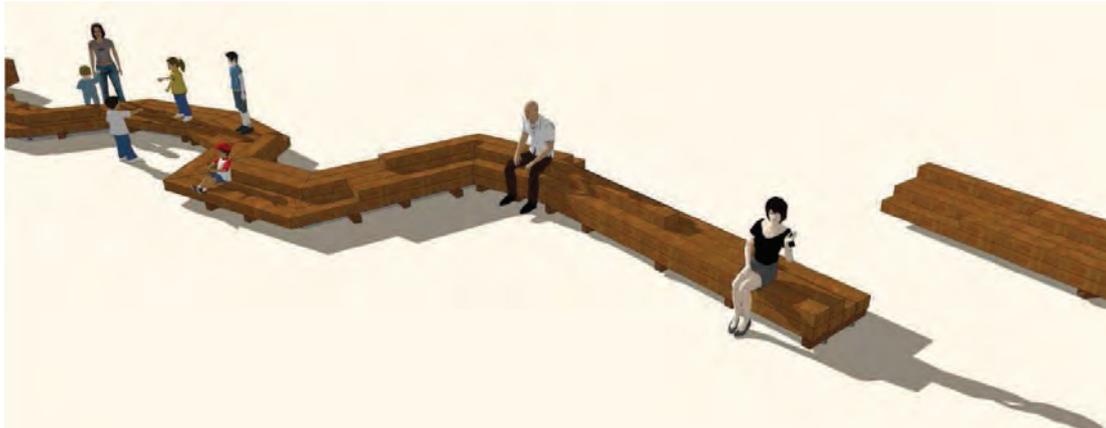
## PRINCIPE D'AMENAGEMENT DU SQUARE FRAISSINET ✕

Plan du square Fraissinet



PRINCIPE D'AMENAGEMENT DU SQUARE FRAISSINET ✕

*Un mobilier spécifique : un grand banc jeu*



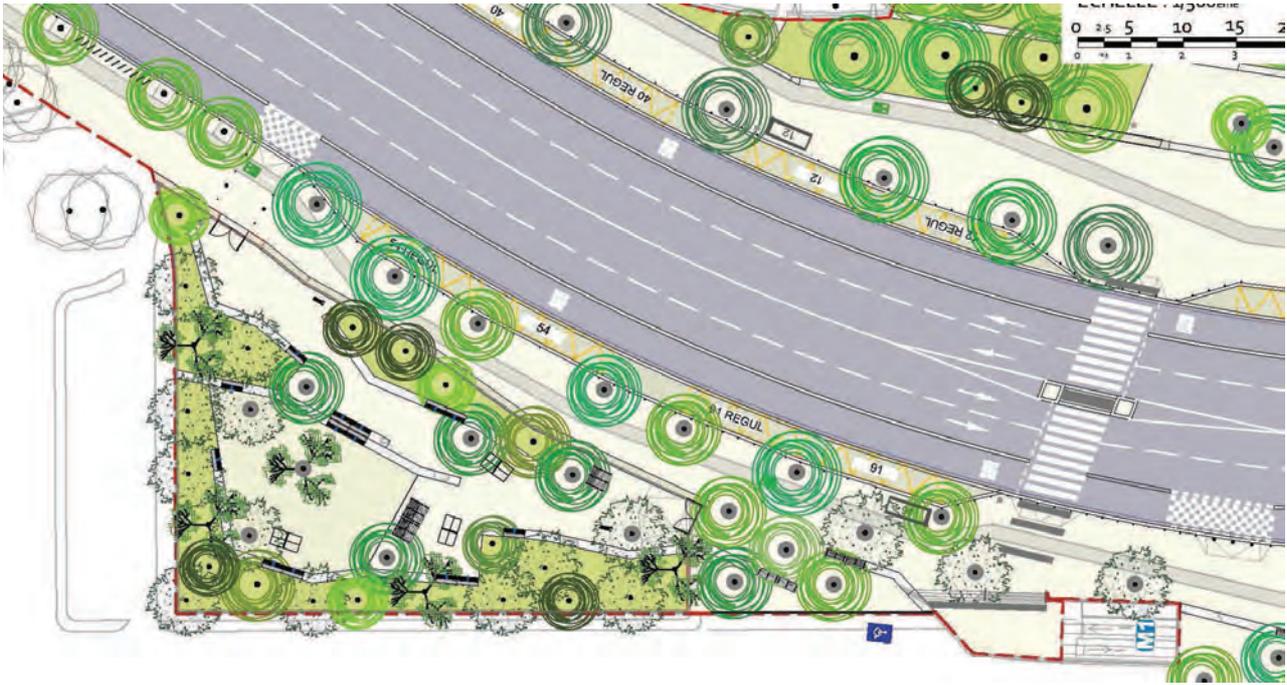
PRINCIPE D'AMENAGEMENT DU SQUARE SAINT-PIERRE ✕

*Situation actuelle*



# PRINCIPE D'AMENAGEMENT DU SQUARE SAINT-PIERRE ✕

## Plan de masse



METROPOLITAIN  
AIX  
MARSEILLE  
PROVENCE

1392 m<sup>2</sup> d'acquisition foncière

# VUE AU-DESSUS DU BOULEVARD JEAN MOULIN : L'EXISTANT ✕



VUE AU-DESSUS DU BOULEVARD JEAN MOULIN : LE PROJET ✕



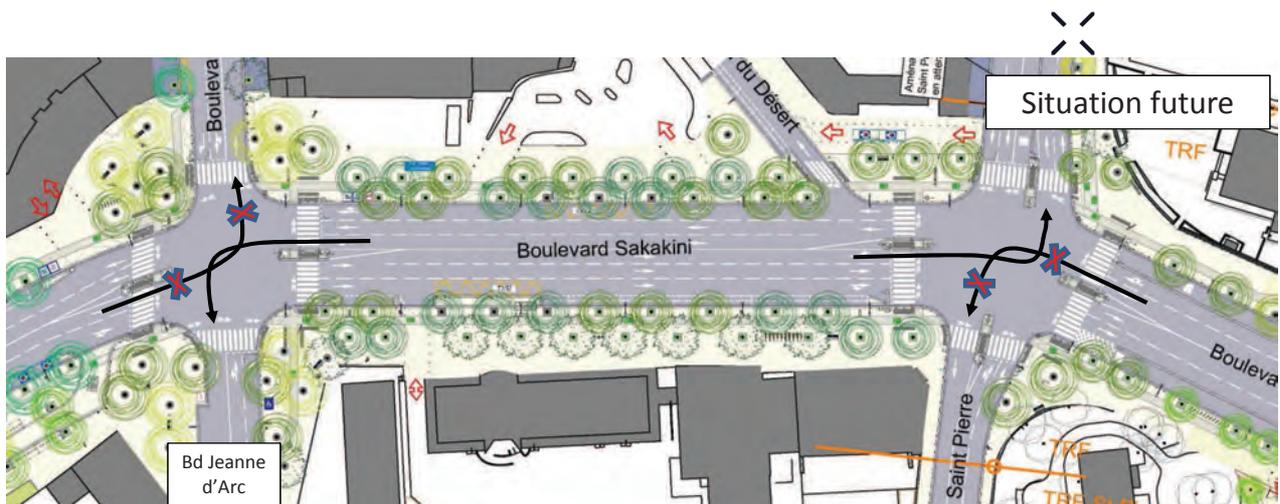
VUE AU NIVEAU DE LA RUE SAINTE BAUME : L'EXISTANT ✕





## CIRCULATION ✕

### Modification aux carrefours Saint-Pierre et Jeanne d'Arc



#### Situation actuelle :

- Aménagements en demi-lune lourds avec des emprises importantes,
- Peu lisible pour les mouvements tournants se réalisant par des mouvements contournant par la droite,
- Peu sécuritaire pour les modes doux (piétons et cycles).

#### Situation future :

- Aménagements conventionnels avec une séparation des mouvements de TàG sur les carrefours pour faciliter les longueurs de stockage et éviter les mouvements de shunt (St Pierre Ouest, Madon, Jeanne d'Arc),
- Gestion des carrefours simplifiée permettant la mise en œuvre de coordination,
- Traversée complète du carrefour par ceinturation pour les piétons et cycles.

## CIRCULATION

### Modification aux carrefours Saint-Pierre et Jeanne d'Arc



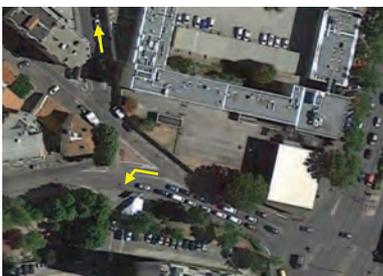
METROPOLITAIN  
MARSEILLE  
PROVENCE

## CIRCULATION

### Modification du carrefour Madon / Camas / Saint-Pierre

#### Situation actuelle :

- La rue Madon est à sens unique sud → nord
- La résidence est directement accessible depuis le carrefour St-Pierre
- Depuis la résidence, les mouvements en direction du carrefour St-Pierre, de Madon et de Camas sont possibles.



#### Situation future :

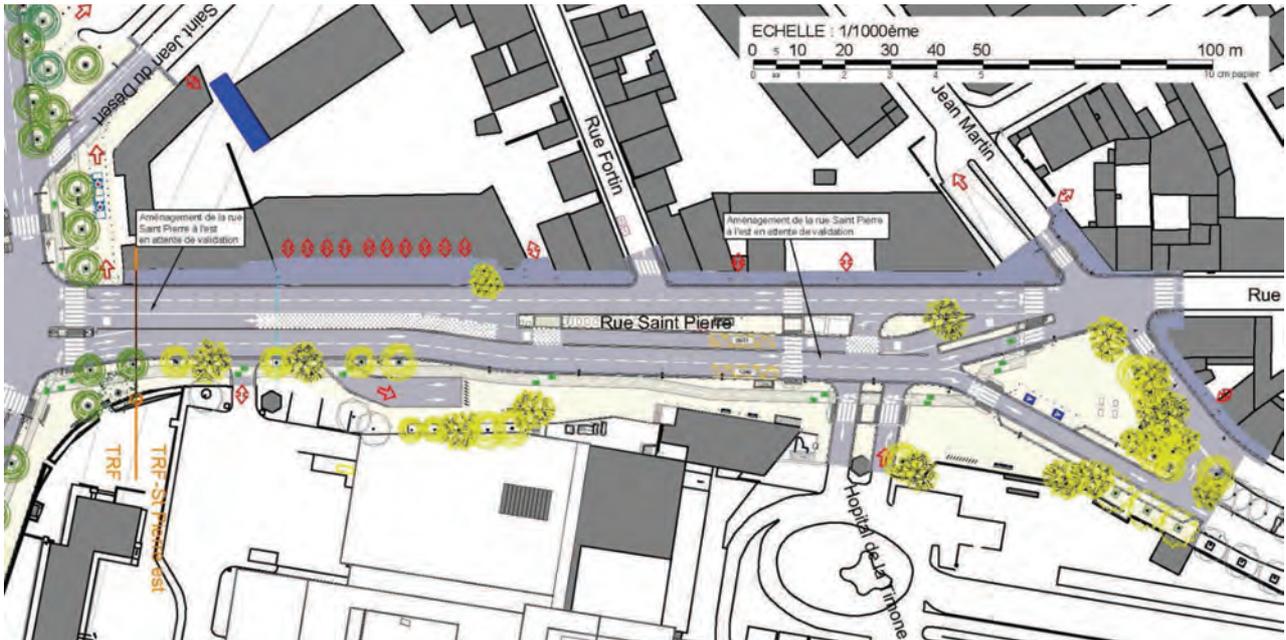
- La rue Madon passe à double sens
- Le carrefour est transformé en mini-girotoire permettant tous les mouvements sans problème de giration
- Un plateau surélevé permet de réduire les vitesses et de sécuriser les traversées piétonnes



# CIRCULATION

## Aménagement de la rue Saint-Pierre (Est)

✕



METROPOLITAIN  
AIX  
MARSEILLE  
PROVENCE



✕

✕

# CIRCULATION

✕

## Inversion du sens de circulation du chemin Saint-Jean du Désert

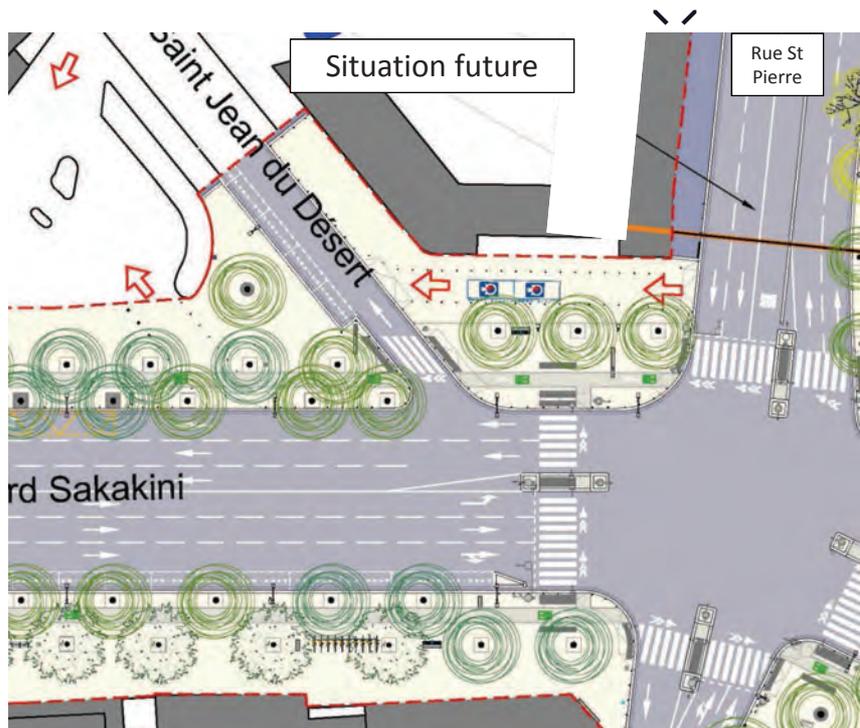
### Situation actuelle :

- La rue est en double sens depuis le Jarret, jusqu'à l'entrée du parking de l'hôtel
- La rue est en sens unique sur l'autre portion, en direction du Jarret



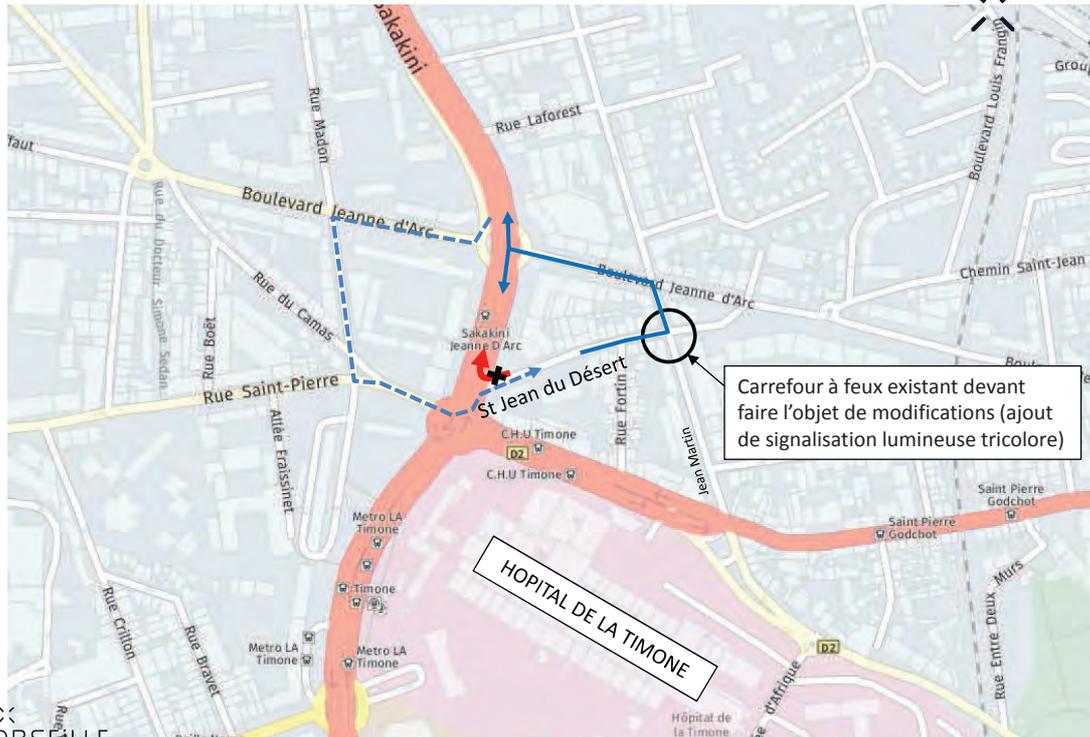
### Situation future :

- La rue passe en sens unique total du Jarret vers l'est



## CIRCULATION

### *Inversion du sens de circulation du chemin Saint-Jean du Désert*



METROPOLITAIN  
MARSEILLE  
PROVENCE

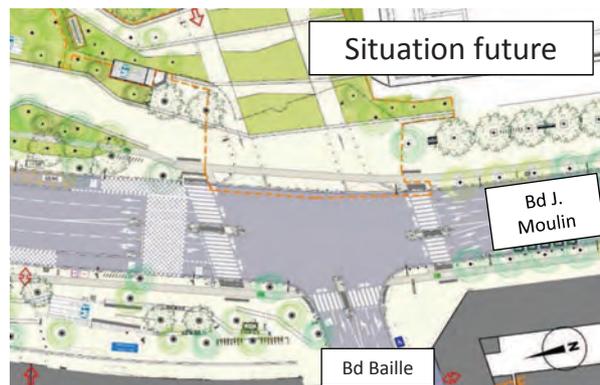
## CIRCULATION

### *Modification du carrefour Baille / Jean Moulin*



#### **Situation actuelle :**

- Aménagement demi-lune complexe et lourd avec des emprises importantes,
- Peu lisible pour les mouvements tournants se réalisant par un mouvement contournant par la droite,
- Peu sécuritaire pour les modes doux (piétons et cycles).



#### **Situation future :**

- Aménagement en carrefour classique avec conservation des mouvement demi-tour bus et voie de TàG sur Jarret vers Baille,
- Gestion du carrefour simplifiée,
- Traversée complète du carrefour par ceinturage pour les piétons et cycles.
- Mise en valeur du parvis de la Timone.

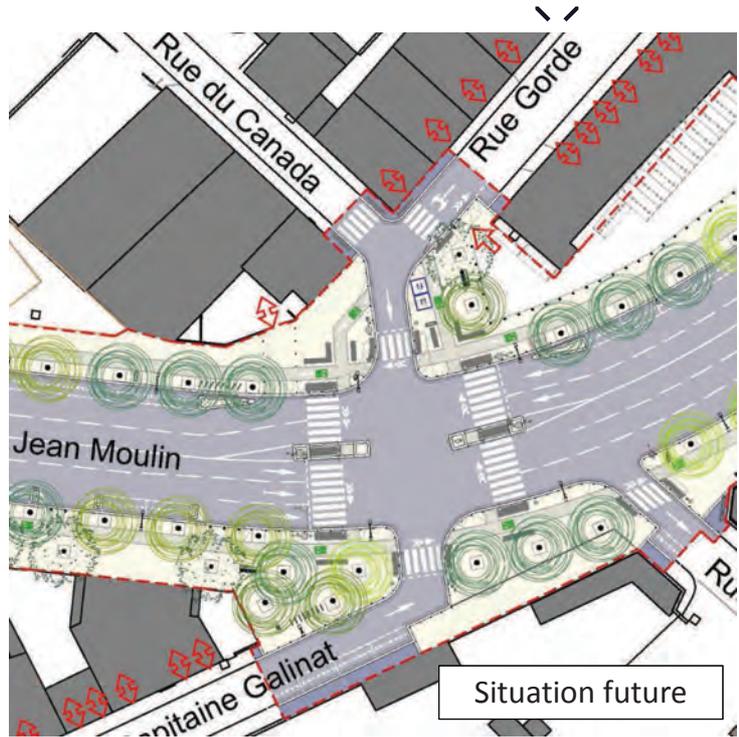
## CIRCULATION



### Mise en sens unique de la rue Gorde

#### Situation actuelle :

- La demi-lune permet d'accéder à la rue du Canada ou de sortir de la rue Gorde.



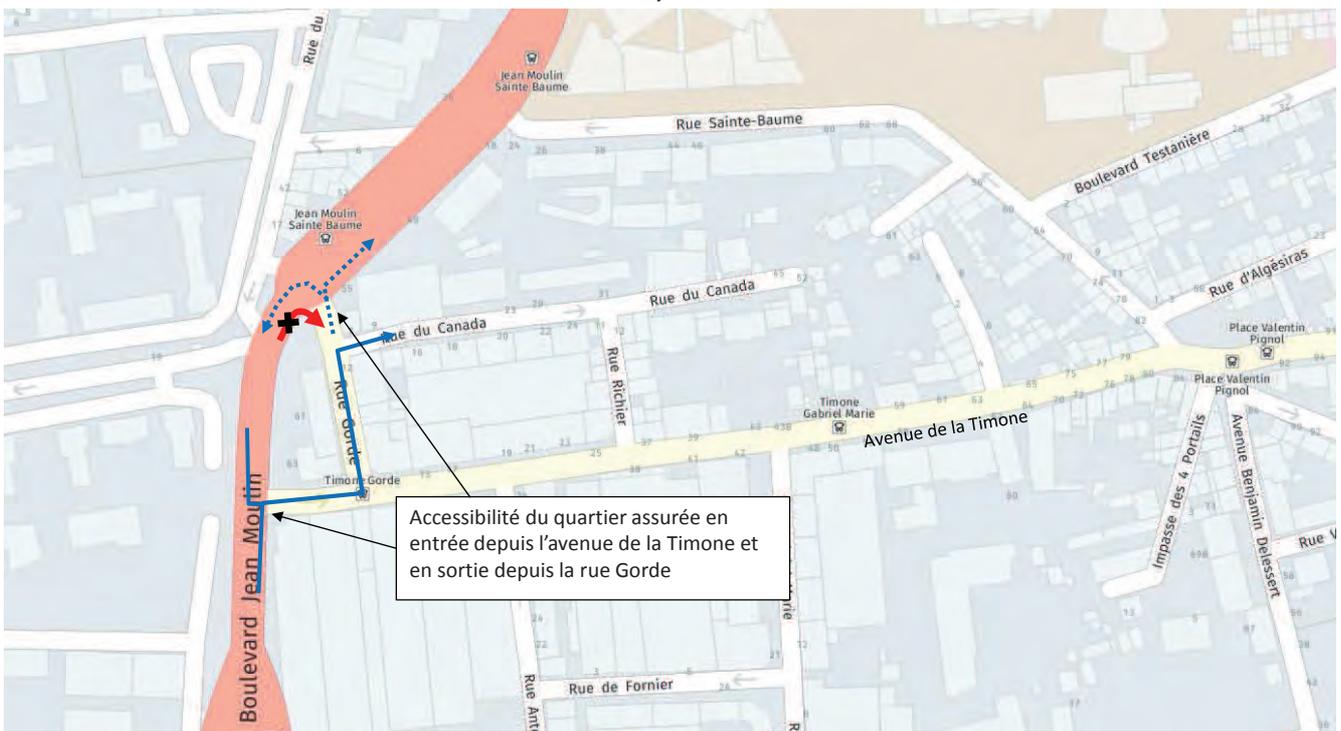
#### Situation future :

- La section sortante du Jarret en direction de la rue du Canada est supprimée.

## CIRCULATION



### Mise en sens unique de la rue Gorde



# Chiffres clés

**3,6 KM** de Saint-Just à la Place de Pologne,

**16 HA** d'espaces publics requalifiés,

**1000** arbres plantés (160 Arbres abattus, 320 arbres conservés),

**6.7 KM** de Piste cyclable,

**50%** d'espace alloué à la voiture (contre 80% aujourd'hui),

**50%** d'espace dédié au piéton (20% piétons/cycles aujourd'hui),

**450** places de stationnement projetées (510 places licites actuelles),

**72 M€** TTC.

MÉTROPOLITAIN  
MARSEILLE  
PROVENCE



Reçu au Contrôle de légalité le 20 novembre 2018

